



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

POUR LE PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LE PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

entre

le Pays de La Châtre en Berry

Représenté par Monsieur François DAUGERON, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 novembre 2021,

Ci-après désigné par « le Pays »

et

l'État,

Représenté par Stéphane BREDIN, Préfet,

Ci-après désigné par « l'État » ;

et les partenaires,

le Conseil régional Centre-Val de Loire,

Représenté par son Président, François BONNEAU,

Ci-après désigné par « la Région »

le Conseil départemental de l'Indre,

Représenté par son Président Marc FLEURET,

Ci-après désigné par « le Département »

La Banque des Territoires,

Représentée par sa directrice régionale Sophie FERRACCI,

Ci-après désignée par « la Banque des Territoires »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire. Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec le Conseil départemental, la déclinaison territoriale du CPER à travers les CRTE. Ces contrats ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. Le CRTE permet ainsi une visibilité sur les aides pouvant être apportées par l'État, la Région, le Département, et le cas échéant, par d'autres partenaires dans la réalisation de ces ambitions.

En Région Centre-Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « *L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre-Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux. Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022* ».

La Région Centre-Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de La Châtre en Berry autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Dans ce cadre, il s'inscrit en cohérence avec le SRADDET.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Évolution du CTE vers un CRTE

Le territoire ne s'est pas engagé dans un Contrat de transition écologique.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Pays de La Châtre en Berry et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le Pays s'étend sur 1 204 km² pour une population légale de 28 610 habitants au 1^{er} janvier 2021, soit une densité de population faible de 23,76 hab/km².

Le Pays de La Châtre en Berry regroupe 51 communes réparties sur les 3 communautés de communes suivantes :

- CC de La Châtre Sainte-Sévère, créée le 1^{er} janvier 2002 (30 communes) ;
- CC du Val de Bouzanne, créée le 1^{er} janvier 2007 (9 communes) ;
- CC de la Marche Berrichonne, créée le 1^{er} janvier 2009 (12 communes).

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune des axes transversaux et interdépendants que sont la transition écologique et la cohésion territoriale, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

Le projet du territoire porte l'ambition politique de fédérer toutes les actions autour de **trois idées fortes** qui ressortent du SCoT du Pays de La Châtre en Berry :

- réinventer un modèle économique, touristique et agricole, qui soit porteur d'avenir ;
- développer une attractivité résidentielle, qui soit plus dynamique ;
- et préserver le capital paysager et environnemental, qui marque l'identité du territoire.

C'est un projet qui permettra à la fois d'œuvrer à la relance économique du territoire, mais également d'opérer une véritable transition écologique.

Fort de ces éléments issus du diagnostic de territoire :

- ↪ Une économie dominée par les commerces et services, marquée par les secteurs traditionnels (agriculture, industrie et construction), portée par des petites entreprises et quelques grands établissements ;
- ↪ Des pôles d'emplois situés en dehors du territoire (essentiellement Châteauroux) et une faible desserte en transports en communs : nombreux déplacements domicile-travail en voiture individuelle ;
- ↪ Des exploitations de polyculture-élevage de petite surface (< 100 ha), confrontées à une diminution de leur nombre et à une augmentation des surfaces. Un vieillissement des exploitants qui nécessite de conforter les nouvelles installations. Une diversification des activités agricoles qui se développe sur le territoire pour compléter le revenu des agriculteurs (circuits-courts, vente à la ferme, agrotourisme...) ;
- ↪ Une offre touristique diversifiée (image de George Sand, réseau de sites patrimoniaux, patrimoine architectural reconnu et protégé, événements culturels et sportifs variés au rayonnement régional voire national, musées)...

il convient de « réinventer un modèle économique, touristique et agricole, qui soit porteur d'avenir ».

- ↪ Une situation démographique fragile : population en baisse (-3 % entre 2014 et 2020), densité faible (23,7 habitants par km²), population vieillissante ;
- ↪ Un territoire attractif pour des familles en milieu ou fin de parcours résidentiel en quête d'un cadre de vie de qualité et de faibles prix du foncier, mais impacté par le départ des jeunes ménages à la recherche d'emplois dans des agglomérations urbaines ;
- ↪ Des habitants disposant de faibles ressources ;
- ↪ Une offre de logements inadaptée : logements anciens, dont une partie sont des logements indignes, 15 % de logements vacants, logements locatifs sociaux peu attractifs ;
- ↪ Une offre d'équipements et de commerces satisfaisante sur le territoire, organisée autour des polarités, à l'exception des équipements de santé, dont la disparition progressive va devenir une problématique cruciale...

il convient de « développer une attractivité résidentielle qui soit plus dynamique ».

- ↪ Une situation de transition géographique entre le Bassin parisien et le Massif central qui dessine un relief contrasté (altitudes : 200 m au nord jusqu'à 500 m au sud) ;
- ↪ Un réseau hydrographique très dense, en situation de tête de bassin versant, marqué par le relief et la végétation des vallées qui contribuent à le rendre très présent dans le paysage ;
- ↪ Un territoire disposant d'une diversité paysagère du nord (plateau de Saint-Août, pays des ormes, plaine de Vic) au sud (pays des châtaigniers, vallée de la Creuse) ;
- ↪ Un réseau écologique très dense, qui est d'une grande richesse biologique d'intérêt écologique, faunistique et floristique ;
- ↪ Un patrimoine architectural du territoire riche, reconnu et protégé (site classé UNESCO, édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques, sites sandiens)...

il convient de « préserver le capital paysager et environnemental qui marque l'identité du territoire ».

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire

Le projet de territoire du Pays de La Châtre en Berry se fonde sur les **trois orientations stratégiques** suivantes :

- Orientation 1 : Structurer la stratégie économique du territoire
- Orientation 2 : Conforter les polarités du territoire et les solidarités
- Orientation 3 : Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs – chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs – qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention. Ces actions ou projets peuvent être également, pour partie, fléchés dans le CRST en cours.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’État

Contractualisations et programmes de l’État

- ↳ Programme Petites villes de demain sur les communes de La Châtre et Sainte-Sévère-sur-Indre, et sur les communes de Neuvy-Saint-Sépulchre et Aigurande.

Le programme « Petites villes de demain » d’une durée de 6 ans (2021-2026), vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites villes, véritables pôles d’attractivité du territoire, et des communes alentour, en accompagnant ces collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l’environnement.

- ↳ Opération programmée d’amélioration de l’habitat de revitalisation rurale (OPAH RR).

L’OPAH RR du Pays de La Châtre en Berry, d’une durée de 6 ans (2018-2023), vise à améliorer les logements des propriétaires occupants et bailleurs privés afin qu’ils soient plus confortables et plus économes en énergie.

- ↳ Projet mobilité 2021-2023 : Imaginons ensemble les mobilités de demain sur notre territoire rural.

Ce projet soutenu par l’ADEME permettra de tester 4 solutions de mobilités sur le territoire :

- ACTION 1 : location de vélos à assistance électrique
- ACTION 2 : transport solidaire pour les personnes isolées
- ACTION 3 : solution adaptée de cheminement vers les écoles
- ACTION 4 : déplacements domicile-travail.

- ↳ Projet agro-environnemental et climatique (PAEC).

Depuis 2016, avec l’appui financier de l’État et de l’Europe, le PAEC du Boischaud Sud permet de soutenir des contrats MAEC sur 5 ans auprès des agriculteurs du territoire. Ces MAEC viennent en compensation financière de la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l’environnement et favorables à la biodiversité (préservation des prairies naturelles et zones humides, réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires, sauvegarde des haies et ripisylves).

4.1.2 Autres contractualisations

Autres contractualisations

- ↳ Contrat régional de solidarité territoriale (CRST 2018-2024)

Le CRST du Pays de La Châtre en Berry a été validé en Commission permanente régionale du 18 mai 2018 pour une durée de 6 ans. Ce contrat avec la Région Centre-Val de Loire permet de soutenir des projets du territoire dans le cadre de trois priorités thématiques (développer l’emploi et l’économie, favoriser le mieux-être social, renforcer le maillage urbain et rural) et d’une priorité transversale permettant d’accompagner le territoire dans une transition écologique (stratégie régionale biodiversité, plan climat régional). Ce contrat régional dispose également d’une dotation A VOS ID permettant de soutenir des initiatives portées par des acteurs du territoire.

- ↳ Programme européen LEADER 2014-2022

LEADER, « Liaison entre actions de développement de l’économie rurale », est un programme européen au service des territoires ruraux permettant la mise en œuvre de stratégies locales de développement rural.

La programmation du GAL du Pays de La Châtre en Berry s’articule autour d’une priorité stratégique ciblée « *Développons nos filières économiques en s’appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire* », qui se décline en 6 fiches :

1. Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités
2. Soutien et expérimentation de démarches d’accueil et d’accompagnement
3. Structuration de filières valorisant les ressources territoriales
4. Structuration et développement d’une filière touristique originale fondée sur le lien « nature-culture »
5. Coopération
6. Animation, gestion, communication, évaluation du programme

Actions de coopération interterritoriale

↳ COT ENR du Sud Berry (2018-2021) avec le Pays Berry Saint-Amandois dans le Cher

Le COT ENR est un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire du sud Berry (biomasse, géothermie, solaire thermique, chaleur fatale). Le COT ENR sera renouvelé pour 3 ans (2021-2024) avec de nouveaux objectifs d'installations en énergie renouvelable.

↳ Projet de création d'un Parc naturel régional à l'échelle du sud Berry avec le Pays Berry Saint-Amandois

Le Préfet de Région a rendu en décembre 2020 un avis d'opportunité favorable à la poursuite du projet de PNR Sud Berry sous réserve de resserrer le périmètre d'étude autour des espaces naturels les plus préservés et de créer un syndicat mixte de préfiguration du PNR Sud Berry qui devra définir les grandes orientations du projet de Parc naturel régional.

↳ Coopération inter-GAL pour la création des itinéraires cyclables (Indre et Compostelle à vélo) avec le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et le Pays Berry Saint-Amandois

La réalisation des 2 véloroutes devrait s'achever pour la rentrée 2021

- Itinéraire cyclable d'intérêt national : Indre à Vélo de Jeu-les-Bois (Indre) à Préveranges (Cher) : 71 km
- Itinéraire cyclable d'intérêt européen : Saint-Jacques à vélo (voie de Vézelay) de Saint-Amand-Montrond (Cher) à Crozant (Creuse) : 157 km

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées. La Région étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre le CRTE et le CRST est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches-actions » ou les « fiches-actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires concernés.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT, les opérateurs Cerema, ADEME, la Banque des Territoires, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. L'agent de développement territorial du Pays, financé par la Région, pourra être mobilisé pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre CRTE et CRST.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays de La Châtre en Berry assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il(elle) pourra être assisté(e) d'animateur(trice)s chargé(e)s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le cofinancement d'un poste de chef de projet CRTE est assuré pour deux ans par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
 - La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
 - Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.
- Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux ;
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques ;
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique...).

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements État-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST du Pays de La Châtre en Berry en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Elle s'engage à désigner un ou des référents (réfèrent politique et réfèrent(s) issu(s) des services) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département, chef de file des politiques de solidarité sociale et très impliqué en matière de solidarité territoriale, apportera son concours au CRTE en utilisant ses moyens d'ingénierie et ses nombreux Fonds thématiques d'aide à l'investissement (Fonds Sportif, Fonds Patrimoine, Fonds de Soutien à la Petite Enfance, Fonds Socio-Culturel, Fonds Une Commune–Un Logement, Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale, Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique, mais aussi Fonds des Espaces Naturels Sensibles, Fonds des Espaces, Sites et Itinéraires, Fonds de Qualification – Requalification des sentiers de randonnées non motorisés/SIG-PDIPR...).

Son Fonds généraliste, le Fonds d'Action Rurale, et ses déclinaisons (Fonds Bibliothèque, FAR Sport, FAR Culture, Fonds de Valorisation des Archives...) pourront également être utilisés pour établir les plans de financements des actions aidées par l'État au titre du CRTE ;

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui technique et financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission permanente du Département.

6.6. Engagements de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts (CdC) et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales.

La CdC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts contribue au plan de relance annoncé par l'État en y consacrant 26 milliards d'euros en fonds propres.

Ces 26 milliards d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des Territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille. Contact : 0970 808 809.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire.

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- l'appui d'experts internes ;
- des cofinancements *d'études* (financement jusqu'à 50 % / sous maîtrise d'ouvrage des collectivités).

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CdC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CdC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CdC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs ;
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers prioritaires de la ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CdC est le principal opérateur, pour le compte de l'État, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux selon des modalités définies dans des conventions spécifiques à chaque programme.

Programme Action Cœur de Ville : la Banque des Territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Programme Petites villes de demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des Territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de cofinancer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets.

La CdC participe également au financement du programme Territoires d'industrie (ingénierie et investissement).

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n° 6220/SG du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est placé sous la coprésidence du Préfet, du président du Pays et des Présidents des Communautés de communes.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire du Pays de La Châtre en Berry, des communautés de communes, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des Territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Des comités techniques territoriaux chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2.1 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, les représentants du Pays et des Présidents des communautés de communes. Il associe les représentants des différents cosignataires du contrat. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.2-2. Le comité technique territorial

Il est créé un comité technique territorial permettant au Conseil des maires de suivre les travaux des comités techniques partenariats. Le comité technique territorial est composé du Conseil des maires, il associe les maires des communes constituant les communautés de communes.

7.2-3. Le comité technique Partenariat

Le territoire a décidé de mettre en place un Comité des partenaires (Comité technique partenariat).

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes sur les thématiques ayant attrait à leurs spécialités :

- Les organismes consulaires ;
- Les fédérations professionnelles ;
- Les associations de défense de l'environnement ;
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Les associations représentant les commerçants et ou artisans locaux ;
- CAF – MSA ;
- L'association Familles rurales ;
- Les associations diverses.

Un responsable issu de l'exécutif communautaire sera désigné pour présider le comité technique partenariat et il sera dans la mesure du possible secondé par un membre issu d'une des associations concernées par la thématique du comité technique partenariat.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et à la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi seront précisés dans une annexe 4-3 à venir.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans la plateforme informatique dédiée, lorsqu'elle sera mise à disposition.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Signé en 5 exemplaires, le 10/Janvier 2022

Le Préfet de l'Indre

13 

Stéphane BREDIN

Le Président du Pays
de La Châtre en Berry



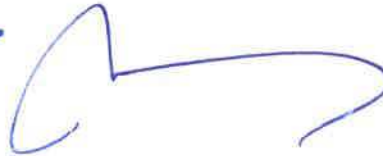
François DAUGERON

Le Président
de la Région Centre-Val de Loire



François BONNEAU

Le Président du Conseil
départemental de l'Indre



Marc FLEURET

La Directrice régionale
de la Banque des Territoires



Sophie FERRACCI

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

4-1 Porteurs de projets et cibles (à venir)

4-2 Maquette financière

4-3 Indicateurs de suivi (à venir)

Annexe 5 – La relance chez moi

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du Pays de La Châtre en Berry (2021-2027)

Diagnostic synthétique du Territoire

Créé en juin 1996, le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry est un territoire rural, dont la superficie s'étend sur 1 204 km² pour une population légale de 28 610 habitants au 1er janvier 2021, soit une densité de population faible de 23,76 hab / km².

Le Pays de La Châtre en Berry regroupe 51 communes réparties sur les 3 Communautés de Communes suivantes :

- CDC de La Châtre Sainte Sévère créée au 1er janvier 2002 (30 communes)
- CDC du Val de Bouzanne créée au 1er janvier 2007 (9 communes)
- CDC de la Marche Berrichonne créée au 1er janvier 2009 (12 communes)



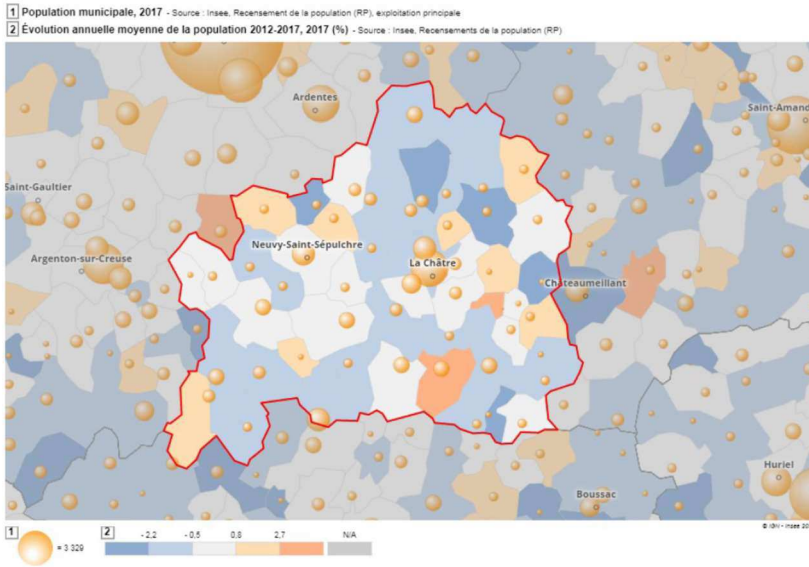
Code INSEE	Nombre de Communes	Communes classées par Communauté de Communes
36017	1	La Berthenoux
36025	1	Briantes
36038	1	Champillet
36043	1	Chassignolles
36046	1	La Châtre
36073	1	Feusines
36091	1	Lacs
36095	1	Lignerolles
36100	1	Lourouer-Saint-Laurent
36109	1	Le Magny
36127	1	Montgiryay
36130	1	Montlévicq
36132	1	La Motte-Feuilly
36138	1	Néret
36143	1	Nohant-Vic
36156	1	Pérassay
36163	1	Poulligny-Notre-Dame
36164	1	Poulligny-Saint-Martin
36180	1	Saint-Août
36184	1	Saint-Chartier
36186	1	Saint-Christophe-en-Boucherie
36208	1	Sainte-Sévère-sur-Indre
36210	1	Sarzay
36214	1	Sazeray
36221	1	Thevet-Saint-Julien
36227	1	Urciers
36234	1	Verneuil-sur-Igneraie
36236	1	Vicq-Exempt
36238	1	Vigoulant
36240	1	Vijon
243600350	30	Communauté de Communes de La Châtre et Sainte Sévère

Code INSEE	Nombre de Communes	Communes classées par Communauté de Communes
36030	1	Buxières-d'Aillac
36056	1	Cluis
36078	1	Fougerolles
36084	1	Gourmay
36108	1	Lys-Saint-Georges
36110	1	Maillet
36111	1	Malicomay
36120	1	Mers-sur-Indre
36129	1	Montipouret
36133	1	Mouhers
36141	1	Neuvy-Saint-Sépulchre
36226	1	Tranzault
200018521	12	Communauté de Communes du Val de Bouzanne

36001	1	Aigurande
36028	1	La Buxerette
36060	1	Crevant
36061	1	Crozon-sur-Vauvre
36099	1	Lourdoux-Saint-Michel
36126	1	Montchevier
36146	1	Orsennes
36189	1	Saint-Denis-de-Jouhet
36207	1	Saint-Plantaire
200007052	9	Communauté de Communes de la Marche Berrichonne

N° SIREN	Nombre de Communes	GAL
253 602 650	51	Pays de La Châtre en Berry

Démographie



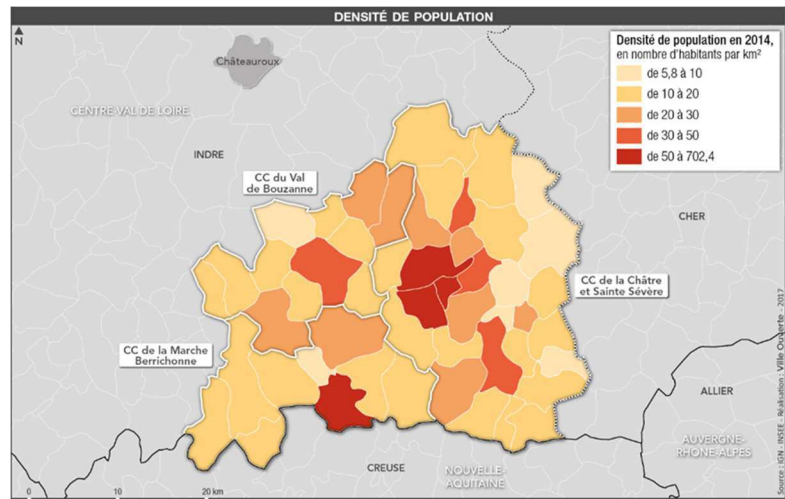
L'évolution de la population du Pays est à la baisse depuis une dizaine d'années, car le solde migratoire ne compense pas le solde naturel négatif important.

Toutefois on note des évolutions communales inégales au sein des communautés de communes. Marquée par l'influence de Châteauroux, la baisse de la population est moindre sur la Communauté de Communes du Val de Bouzanne. La ville pôle de La Châtre perd des habitants, au profit des communes de son « agglomération » qui en gagnent.

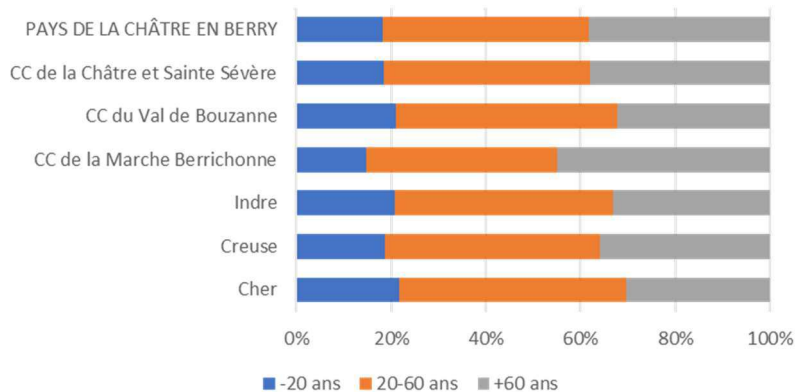
Le territoire est peu dense par rapport aux territoires voisins :

- 62,7% des communes comptent moins de 500 habitants.
- Seulement 6 communes comptent plus de 1 000 habitants, constituant ainsi les polarités du territoire. Les évolutions démographiques récentes, en hausse, marquent leur renforcement.

Le vieillissement de la population s'inscrit dans une tendance nationale, visible par la diminution de l'indice de jeunesse (de 0,54 à 0,48 entre 1999 et 2014) et par l'augmentation de l'indice de vieillissement (de 1,50 à 1,61 entre 1999 et 2014).



Répartition de la population par âge (2014)



2014).

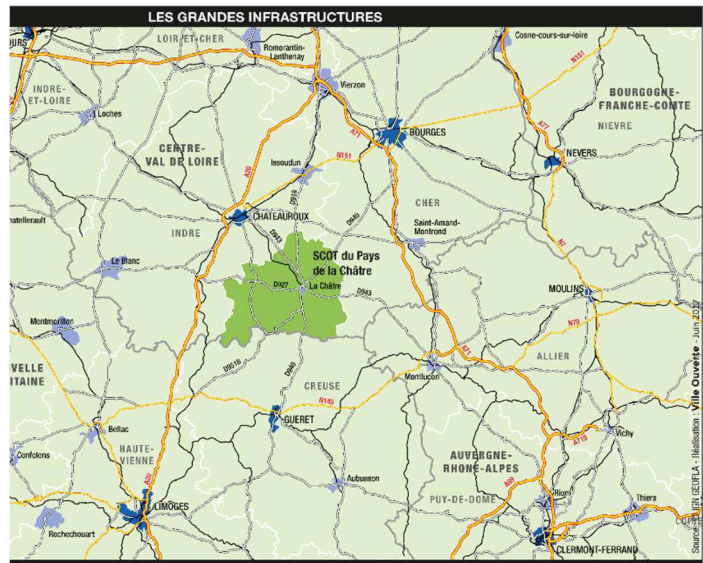
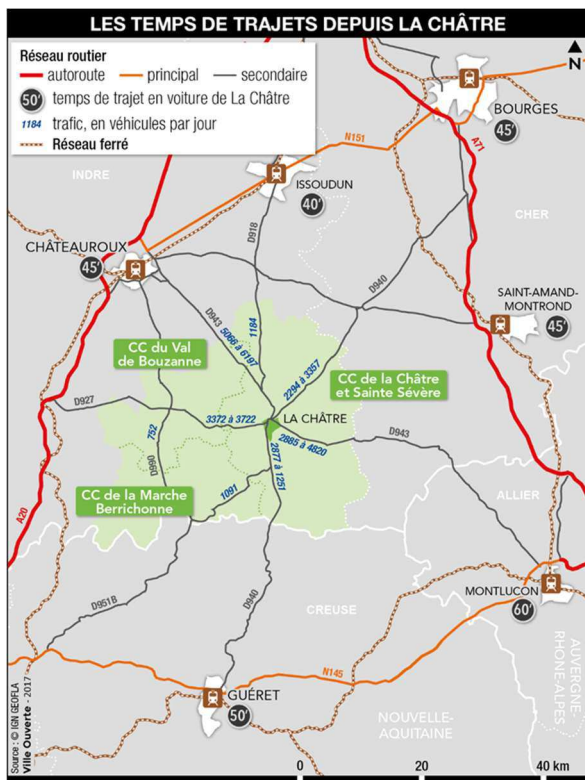
Les trois communautés de communes présentent des évolutions spécifiques :

- la CC du Val de Bouzanne compte une population jeune et qui se maintient depuis 1999 (maintien de l'indice de jeunesse à 0,6 et diminution de l'indice de vieillissement) ;
- la CC de la Marche Berrichonne présente au contraire des habitants particulièrement âgés (indice de vieillissement à 2,4 en 2014) ;
- la CC de La Châtre et Sainte Sévère présente une accélération du vieillissement de sa population dans la période récente (augmentation la plus marquée de l'indice de vieillissement de 1,37 en 1999 à 1,59 en

La comparaison des pyramides des âges et des indices souligne l'âge moyen particulièrement élevé de la population du Pays et des différences de profils entre les trois communautés de communes.

Localisation

Le Pays se situe en limite sud de la région Centre Val-de-Loire et du département de l'Indre, à l'écart des grands axes routiers (A20 et A71).



Cinq axes principaux structurent les flux et assurent les liaisons entre le Pays et les pôles urbains voisins :

- RD 943 (Châteauroux – La Châtre – Montluçon)
- RD 940 (Lignières – La Châtre – Guéret)
- RD 927 (La Châtre – Argenton sur Creuse)
- RD 918 (Issoudun – La Châtre)
- RD990 (Aigurande – Châteauroux)

La Châtre constitue un nœud routier entre ces axes, qui viennent renforcer sa position centrale dans le fonctionnement interne du Pays, avec des temps de trajet conséquents (45 à 60 minutes) pour rejoindre les pôles urbains, gares ou accès aux autoroutes.

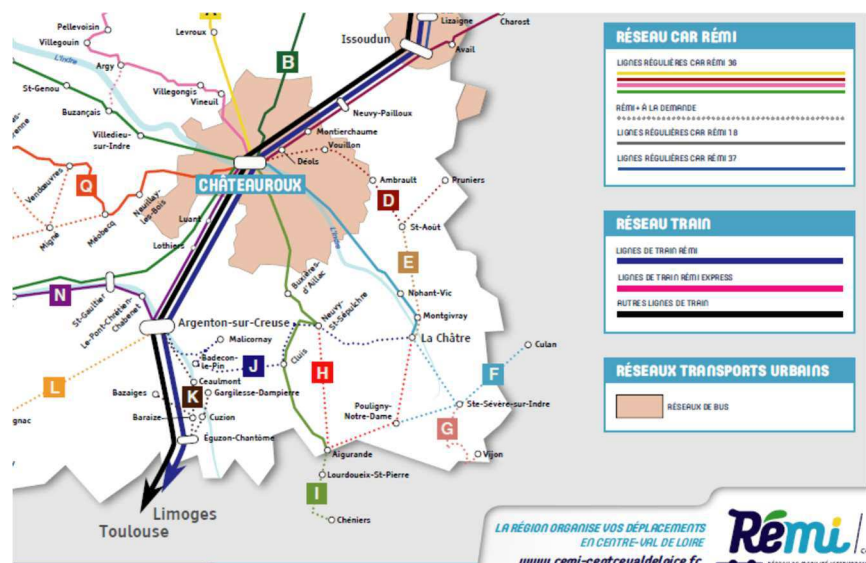
Cette position centrale entraîne des flux importants (entre 7 et 12,4 % des flux concernent des poids-lourds).

Réseau de transports

L'offre de transports en commun est limitée.

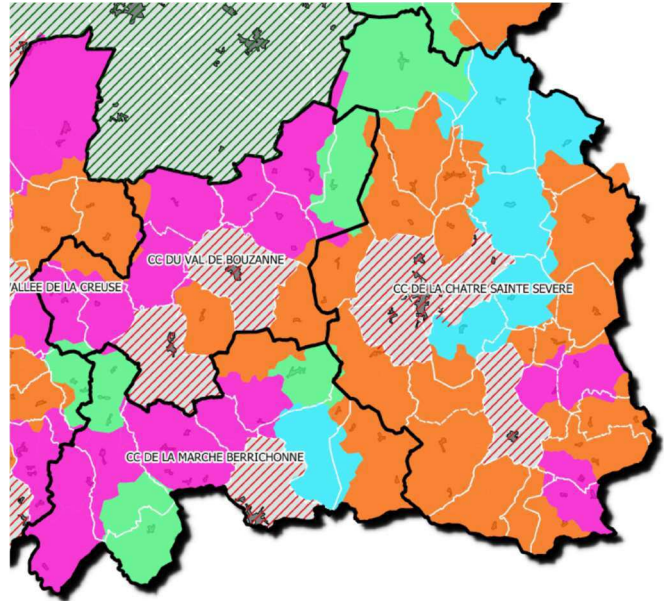
Une dizaine de communes est desservie par les lignes routières du réseau régional Rémi, à travers 2 lignes régulières et 5 à la demande.

Les gares les plus proches sont celles d'Argenton sur Creuse et de Châteauroux. L'aéroport passager le plus proche est localisé à Tours. L'aéroport de Châteauroux-Centre est consacré au fret aérien, la maintenance aéronautique mais aussi au trafic de passagers à certaines périodes de l'année via des charters en direction d'Ajaccio et Nice.

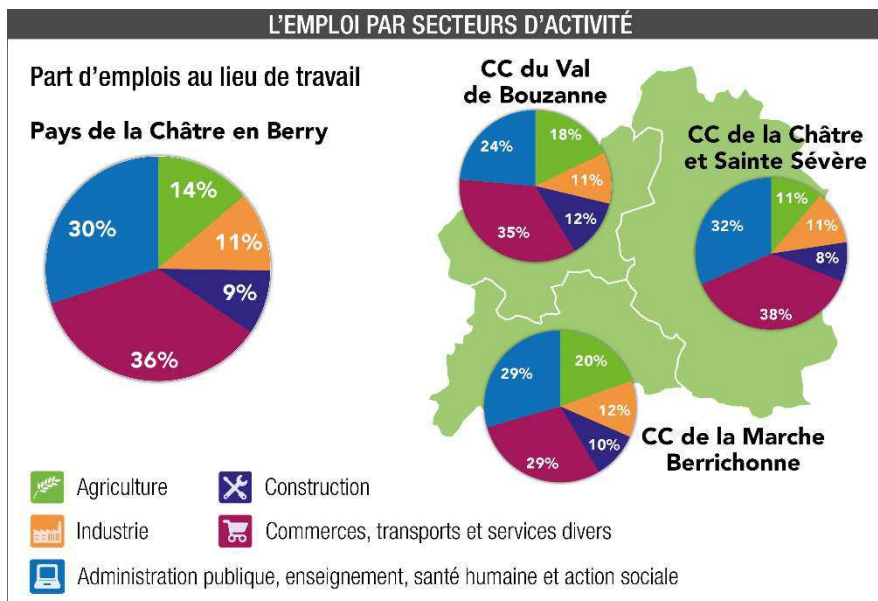


Réseau internet et téléphonie

Le territoire souffre aujourd'hui d'une couverture numérique insuffisante et discontinue. Le réseau très haut débit porté par le RIP36 avec le déploiement de la fibre internet devrait être achevé fin 2025. La couverture en téléphonie mobile est très variable selon les opérateurs et plusieurs zones blanches persistent encore.



Economie



L'économie du territoire est dominée par les commerces et services (36%), qui reste néanmoins fortement marquée par les secteurs traditionnels d'un territoire rural (14% des emplois dans l'agriculture, 11% dans l'industrie et 9% dans la construction).

Cette économie est portée par des petites entreprises et quelques grands établissements (10 premiers établissements du Pays représentent plus d'un tiers des emplois salariés du territoire).

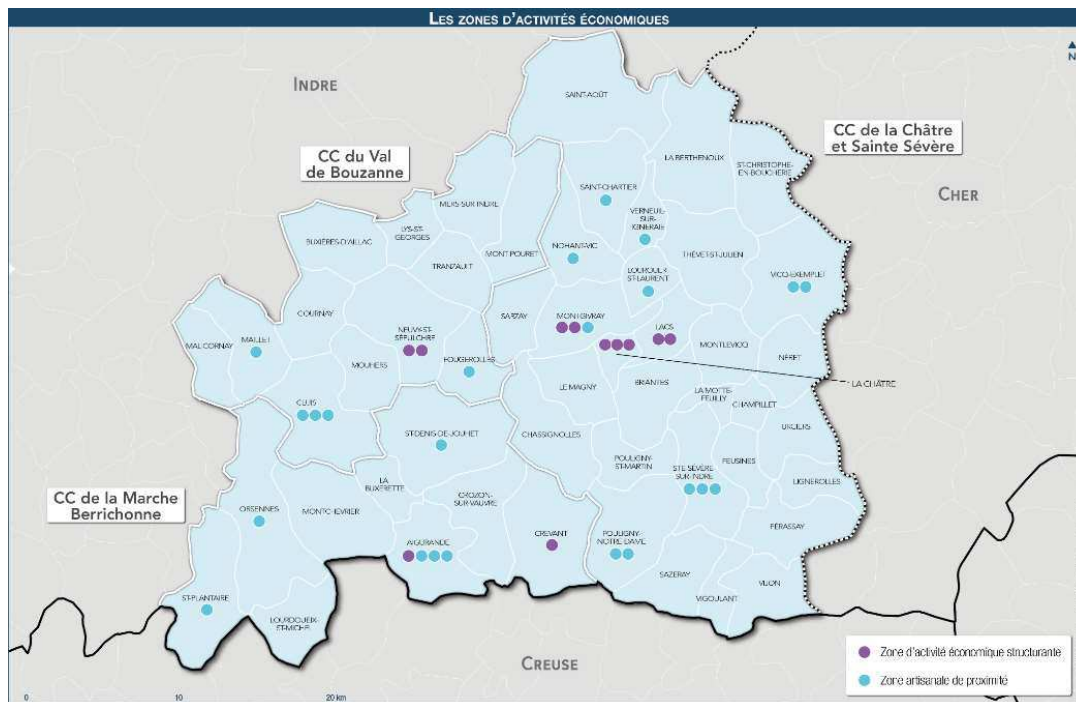
Etablissement	Commune	Effectif
FENWAL	Lacs	210 salariés
SEGEC	Montgivray	93 salariés
Imprimerie Rault	Aigurande	80 salariés
Le Manoir en Berry	Poulligny Notre Dame	78 salariés
Blanchet Transports	Verneuil sur Igneraie	77 salariés
Super U	La Châtre	62 salariés
Menuiserie Moreau	Cluis	60 salariés
Intermarché	Le Magny	49 salariés
Les Dryades	Poulligny Notre Dame	44 salariés
Bricomarché	Le Magny	38 salariés

Zones d'activités

Le Pays de La Châtre en Berry compte aujourd'hui 34 zones d'activités (186,55 ha dont 45,3 ha disponibles soit 24,28%) :

- 11 zones d'activités économiques structurantes,
- et 23 zones artisanales de proximité.

Elles sont principalement situées dans la CC La Châtre et Sainte Sévère, qui compte 12 zones artisanales de proximité et 7 zones d'activités économiques.



Les zones d'activités économiques structurantes sont les zones pour lesquelles le Pays doit concentrer les investissements. Elles disposent de réserves foncières importantes et sont bien desservies à proximité des pôles structurants du territoire. Ce sont des zones ayant une importante concentration d'emploi.

Les zones artisanales de proximité ont vocation à satisfaire la demande des petites entreprises avec des surfaces et aménagements plus modestes.

Les zones d'activités économiques sont des zones structurantes pour le tissu économique local, elles comptent plus de 3 entreprises et bénéficient d'une desserte favorable. Les zones artisanales de proximité comptent moins de 3 entreprises et sont plus à l'écart des axes de desserte routière.

Commerces

Le secteur commercial représente 38% des établissements du Pays et 29% des effectifs salariés. Les grandes surfaces du territoire sont d'importantes pourvoyeuses d'emplois.

SUPER U	La Châtre	Supermarché	57 salariés
INTERMARCHE	Le Magny	Supermarché	46 salariés
BRICOMARCHE	Le Magny	Magasin de bricolage et de jardinage	40 salariés
INTERMARCHE	Aigurande	Supermarché	39 salariés
CARREFOUR MARKET	La Châtre	Supermarché	30 salariés
DENORMANDIE	Fougerolles	Magasin de bricolage et de jardinage	20 salariés
CHAUSSON MATERIAUX	La Châtre	Grossiste en matériaux de construction	20 salariés

Les établissements de 20 salariés et plus ci-contre.

En 2014, le Pays comptait 11 843 actifs et un taux de chômage de 12%.

Agriculture

Le territoire est particulièrement marqué par la polyculture polyélevage, avec une orientation principale vers les élevages bovins allaitants. On retrouve également des élevages mixtes. La Châtre est un cas particulier avec une orientation en « Fleurs et horticulture » liée à la petite superficie de terres agricoles.

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Orientations technico-économiques majoritaires



Légende :

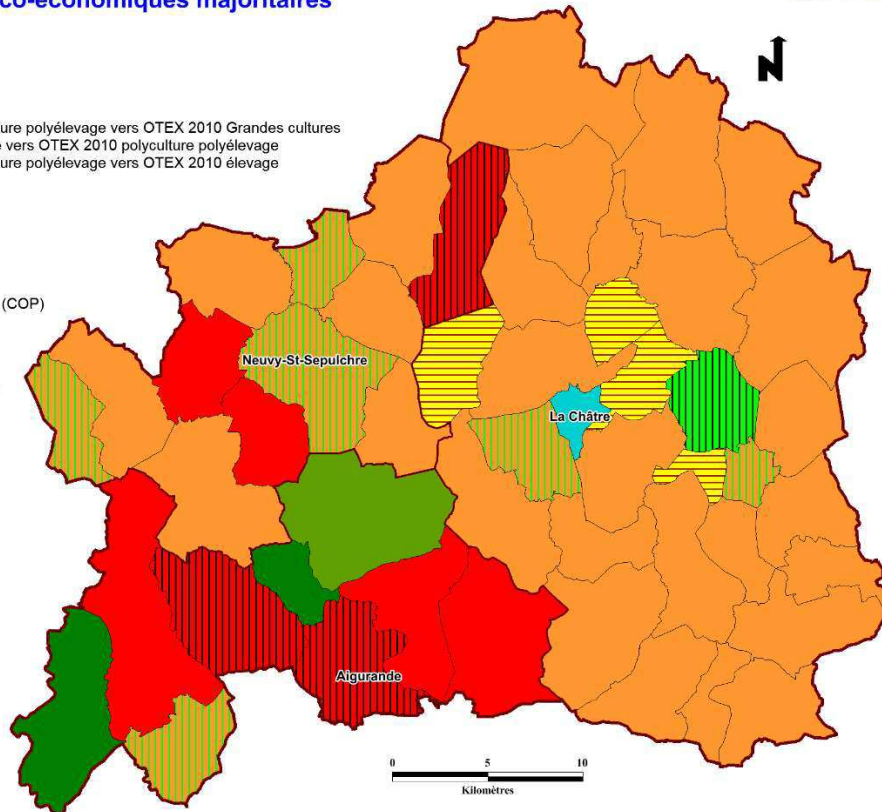
- Evolution OTEX 2000 polyculture polyélevage vers OTEX 2010 Grandes cultures
- Evolution OTEX 2000 élevage vers OTEX 2010 polyculture polyélevage
- Evolution OTEX 2000 polyculture polyélevage vers OTEX 2010 élevage

OTEX (RA 2010)

- Polyculture et polyélevage
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Autres herbivores
- Granivores mixtes
- Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Fleurs et horticulture diverse

Limites administratives

- Communes
- Communautés de communes
- Pays de la Châtre en Berry



Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
Source : Agreste - RA 2010

En 2010, le territoire comptait 1 354 exploitations (27,7% des exploitations de l'Indre), soit une perte de 24% en 10 ans (1 788) comparable à celle du département de l'Indre (22.6%) et de la région Centre-Val de Loire (24%).

Près de 70% des exploitations individuelles (68,6% des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans) vont arrêter leur activité à échéance de 10 à 15 ans. Cela représente 56% de la SAU des exploitations individuelles et 30% de la SAU totale du territoire. Or le nombre d'installation sur le territoire est en moyenne de 30 à 40 nouveaux exploitants par an. Ces installations ne seront pas suffisantes pour compenser les cessations d'activités dans les 10 à 15 ans. Pour répondre à ces départs, il serait nécessaire de doubler la dynamique d'installation actuelle.

La taille moyenne des exploitations continue d'augmenter avec une croissance de 31% en 10 ans (67 ha contre 51 ha). Cette tendance explique les difficultés rencontrées par les jeunes agriculteurs pour s'installer.

Toutefois les exploitations du territoire sont plus petites que celles du département (92,6 ha : 121 ha en céréales oléo protéagineux, 84 ha en polyculture polyélevage, 78 ha en bovins viandes).

Energies renouvelables

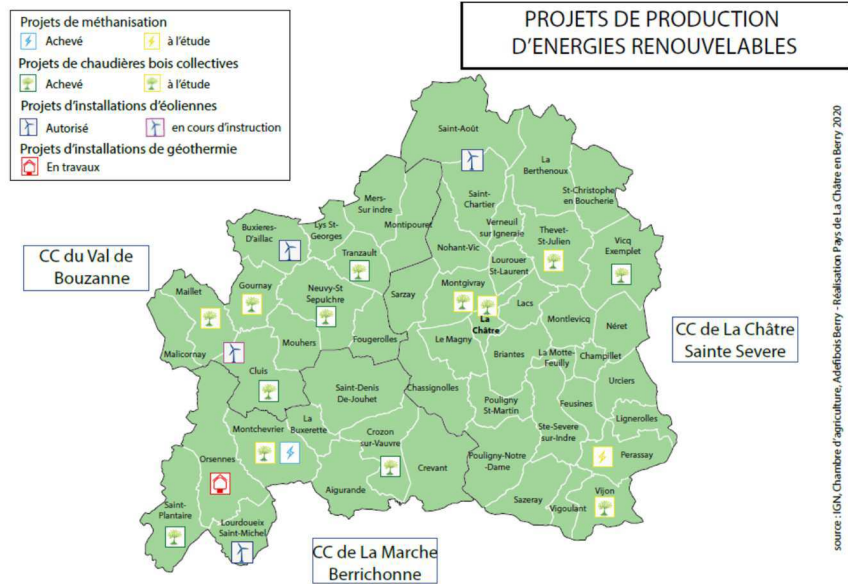
Le territoire bénéficie d'un potentiel important pour produire de la biomasse énergie :

- Méthanisation : déchets produits par l'élevage pour produire du biogaz et des fertilisants naturels ;
- Bois-énergie : production de plaquettes issues de l'entretien durable du bocage pour alimenter les chaufferies bois.

Quelques démarches sont ainsi recensées sur le territoire :

- 3 projets de méthanisation dont 1 à l'étude, soit 25% des initiatives au sein du département
- 15 projets de chaudières bois collectives, soit 14% des initiatives dans l'Indre et le Cher
- 19 projets de chaudières bois individuelles, soit 25% des initiatives dans l'Indre et le Cher

Le développement de cette filière constitue une voie de diversification possible des activités agricoles, permettant aux agriculteurs de dégager des revenus complémentaires.

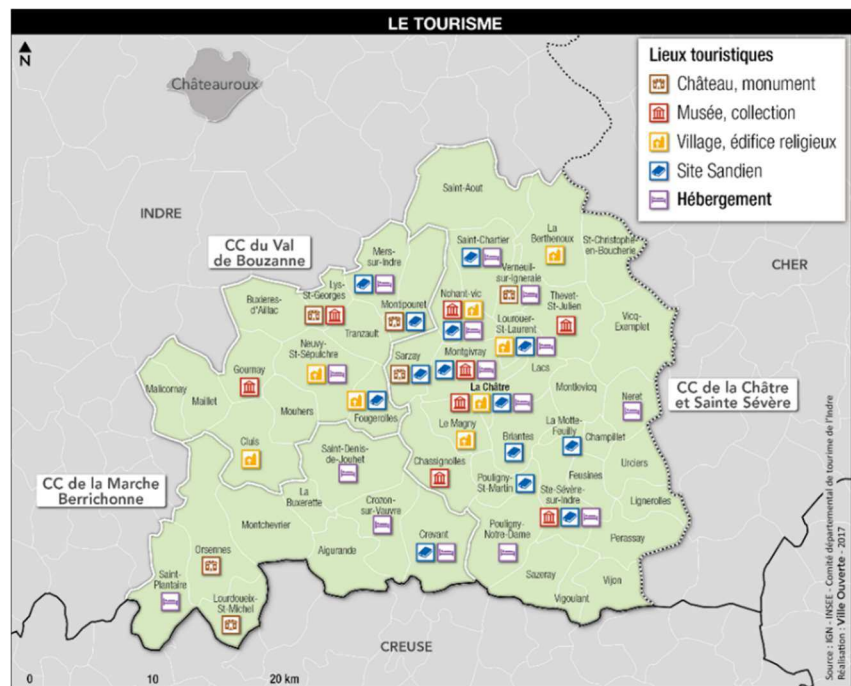


Autre domaine, l'éolien, a fait l'objet d'un certain nombre de projets ces dernières années. Plusieurs ont été refusés par les services de l'Etat, certains sont en cours d'instructions. Un projet de 10 éoliennes sur les communes de Saint-Août et de Saint-Chartier a été autorisé, ainsi qu'un projet de 6 éoliennes sur la commune de Buxières d'Aillac. Ce potentiel éolien est inégal, lié aux caractéristiques du relief. Par ailleurs, son impact paysager très fort, limite les possibilités d'implantation.

Tourisme

Le Pays dispose d'un patrimoine varié, offrant un potentiel touristique diversifié, porté par :

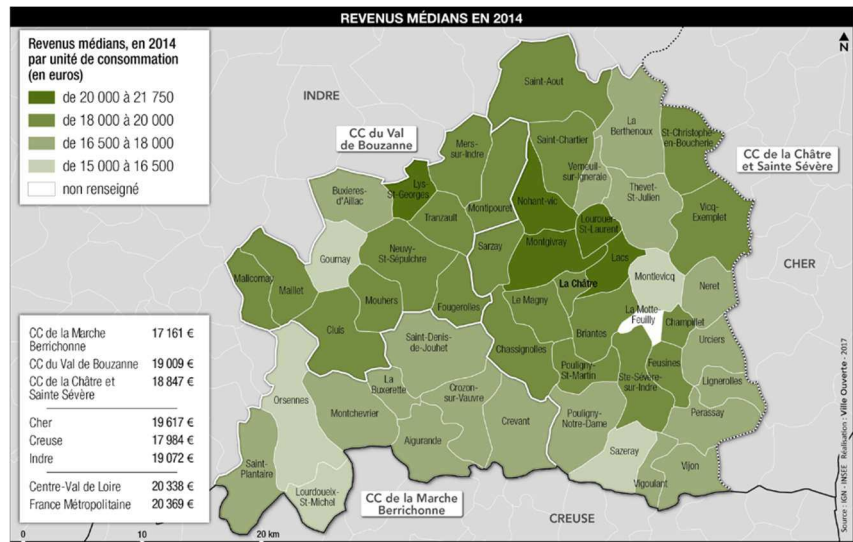
- Une image de marque et un réseau de sites patrimoniaux : le Pays de George Sand ;
- Un patrimoine architectural reconnu et protégé : labels « Ville et métiers d'art » et « les plus beaux détours de France » ; la basilique Saint-Etienne à Neuvy-Saint-Sépulchre classée au patrimoine mondial de l'UNESCO ; nombreux châteaux ; patrimoine religieux.
- Des événements culturels et sportifs variés au rayonnement régional, parfois national : Le festival de musique « Le Son Continu », la Fête du Luma, le Festival Chopin, le « rallye de Boischaud Sud ».
- Des musées : le musée George Sand, la Maison Jour de Fête, la maison des Traditions et le musée des Racines.



Niveau de vie

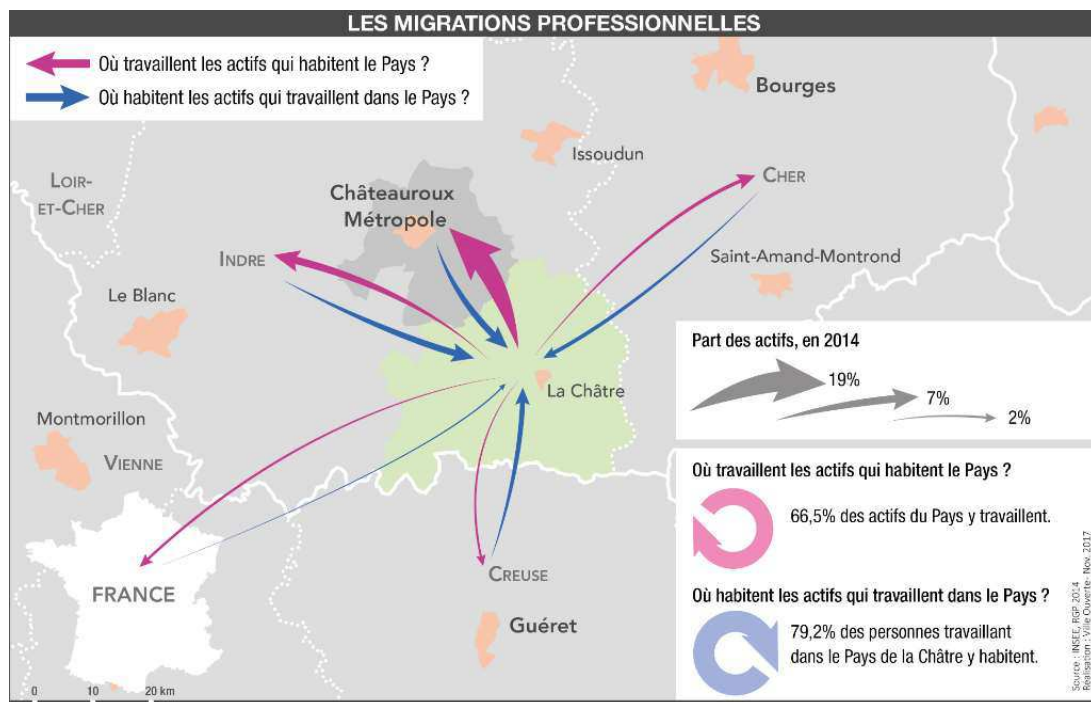
Le niveau de vie médian disponible des habitants du Pays est inférieur à celui de l'Indre et le taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale.

Des disparités fortes s'observent à l'échelle du Pays (cf carte ci-contre). Il existe près de 2 000 € de différence entre le revenu médian de la CC du Val de Bouzanne et celui de la CC de la Marche Berrichonne et un écart de près de 5 points du taux de pauvreté. Ces disparités s'expliquent par les différents profils des habitants, et notamment par les variations importantes de la part de Cadres et de Professions Intermédiaires.



Déplacements professionnels

La réduction du marché de l'emploi du territoire se fait au profit des pôles environnants et se traduit par une augmentation des migrations professionnelles (cf. carte ci-dessous).



Malgré tout, la grande majorité des flux pour le travail se font à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry. En effet, 79,2% des personnes qui travaillent dans le Pays y habitent et 66,5% des actifs du Pays y travaillent. Ces chiffres démontrent que le Pays de La Châtre n'est pas un territoire dortoir. Au contraire, les habitants vivent et travaillent sur place.

En ce qui concerne les actifs travaillant hors du territoire, plus de la moitié de ces actifs se déplacent en direction de Châteauroux. Il apparaît que les flux sortants sont en augmentation tandis que les flux internes et entrants demeurent stables. Pour ces migrations professionnelles, la voiture est le mode de déplacement prédominant (95,5%), en raison de la faible desserte en transports en commun.

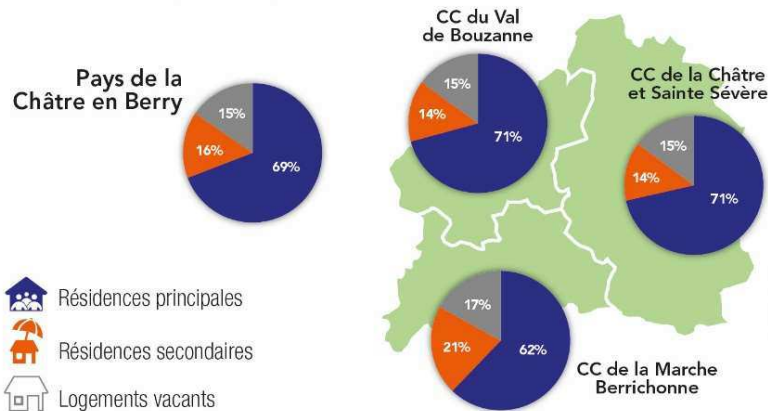
Offre de logements

Le parc de logements du territoire comptait 19 927 logements en 2014, dont 57% sur la Communauté de Communes de La Châtre Sainte Sévère (11 372).

Ces dernières années, on note une faible évolution du nombre de logements sur la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne.

	1 999	2 007	2 014	Taux d'évolution annuel moyen entre 1999 et 2014
CC de la Marche Berrichonne	4 495	4 539	4 630	0,2
CC du Val de Bouzanne	3 587	3 731	3 925	0,6
CC de La Châtre et Sainte Sévère	10 305	10 723	11 372	0,66
PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY	18 387	18 993	19 927	0,54

Répartition par type de logement en 2014



Le parc de logements est composé en large majorité par des résidences principales (69% en 2014). La part des résidences secondaires est importante (16%), et quasi équivalente à celle des logements vacants (15%) qui est en hausse.

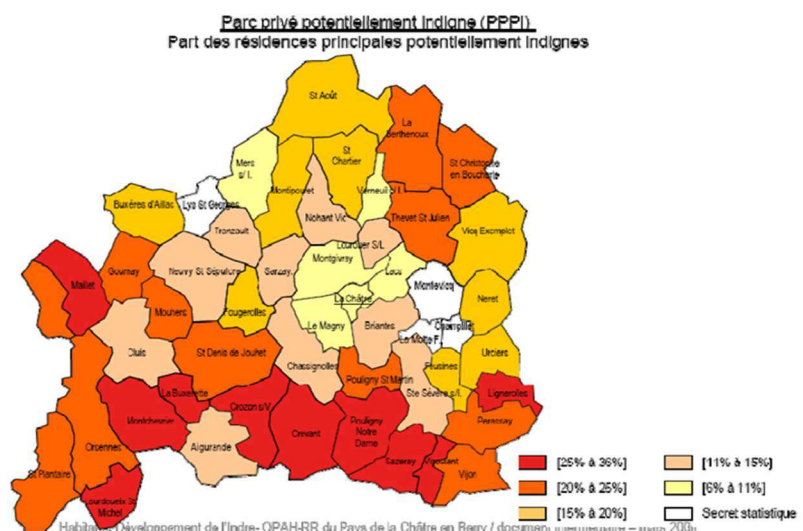
Le parc de résidences principales est ancien, avec 60% des résidences principales construites avant 1970.

Afin d'améliorer le confort et l'isolation de ces logements anciens, le Pays s'est

engagé depuis 2006 dans la mise en œuvre de plusieurs OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé) en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

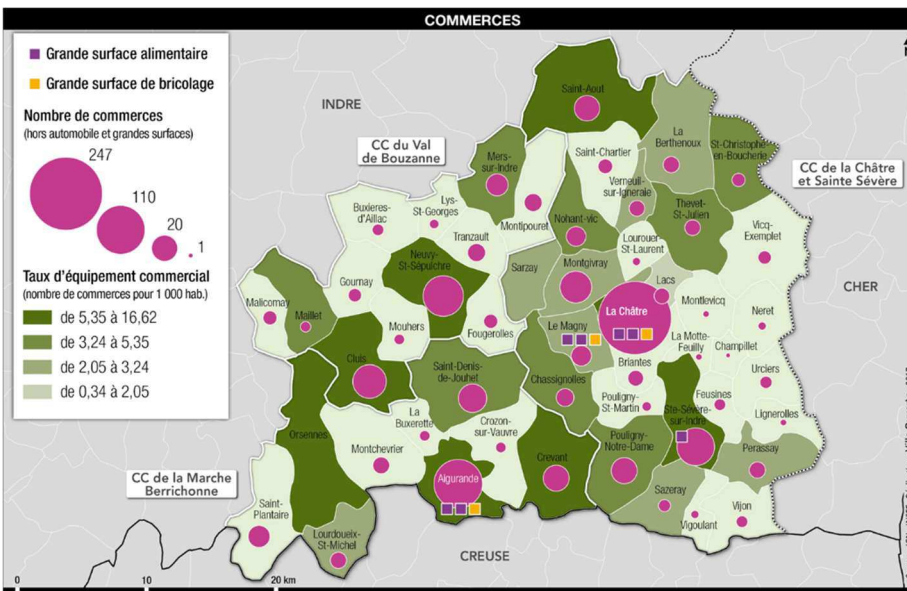
Un Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) important a été identifié sur le territoire, essentiellement situé dans le sud.

Le parc de logements locatifs sociaux (2 087, 14,5% des résidences principales) souffre d'un manque d'attractivité, renforcé par la concurrence d'un marché locatif privé abordable.



Offre commerciale

L'offre commerciale du territoire est riche et diversifiée, supérieure au niveau départemental : le taux d'équipement commercial s'élève à 5,8 équipements commerciaux pour 1000 habitants contre une moyenne de 5 dans l'Indre.



La répartition des commerces fait apparaître des centralités à l'échelle du Pays :

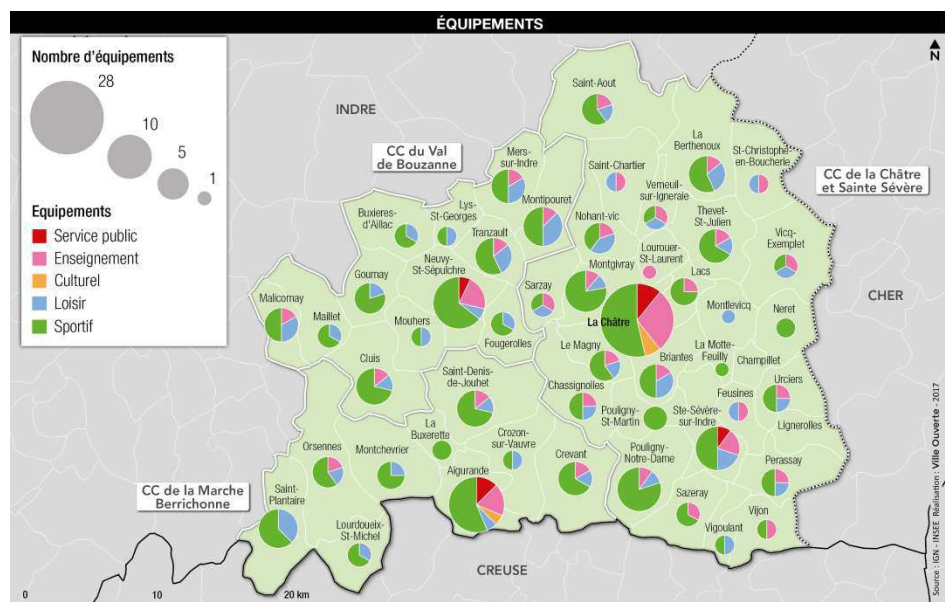
- Un pôle commercial majeur : La Châtre pôle d'attraction à l'échelle départementale, aux commerces diversifiés en taille et en produits ;
- Des pôles secondaires : Aigurande, Neuvy-Saint-Sépulchre et Sainte-Sévère-sur-Indre ;
- Des communes disposant de commerces de proximité : Cluis et Le Magny.

L'offre de grandes surfaces et celle de commerces de proximité sont complémentaires.

Offre d'équipements

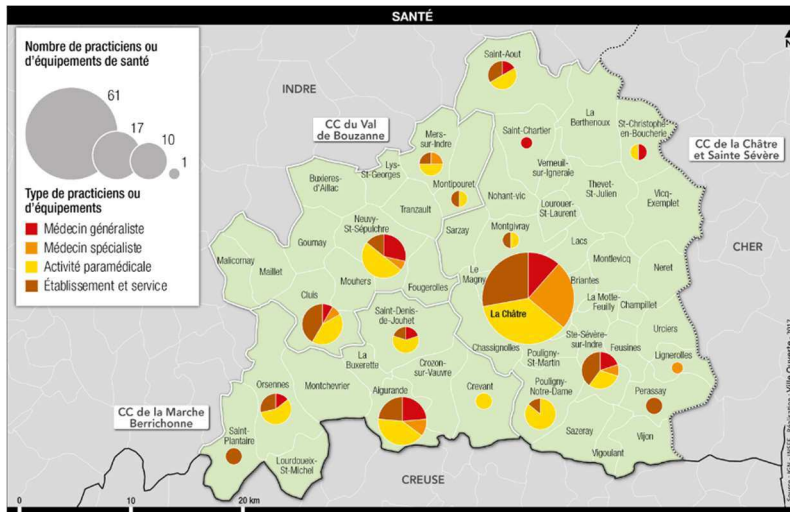
Le Pays est doté d'un bon niveau d'équipements, qui renforce le rôle structurant des polarités. La Châtre est le pôle de centralité du territoire, marqué par la diversité de ses équipements (service public, enseignement, culture, loisirs, sport).

Toutefois la baisse démographique fragilise cette offre d'équipements, notamment pour l'accueil des scolaires.



Offre de soin

Le territoire est touché par une désertification médicale progressive, qui rend l'accès aux soins de plus en plus difficile, notamment pour les habitants les plus fragiles.



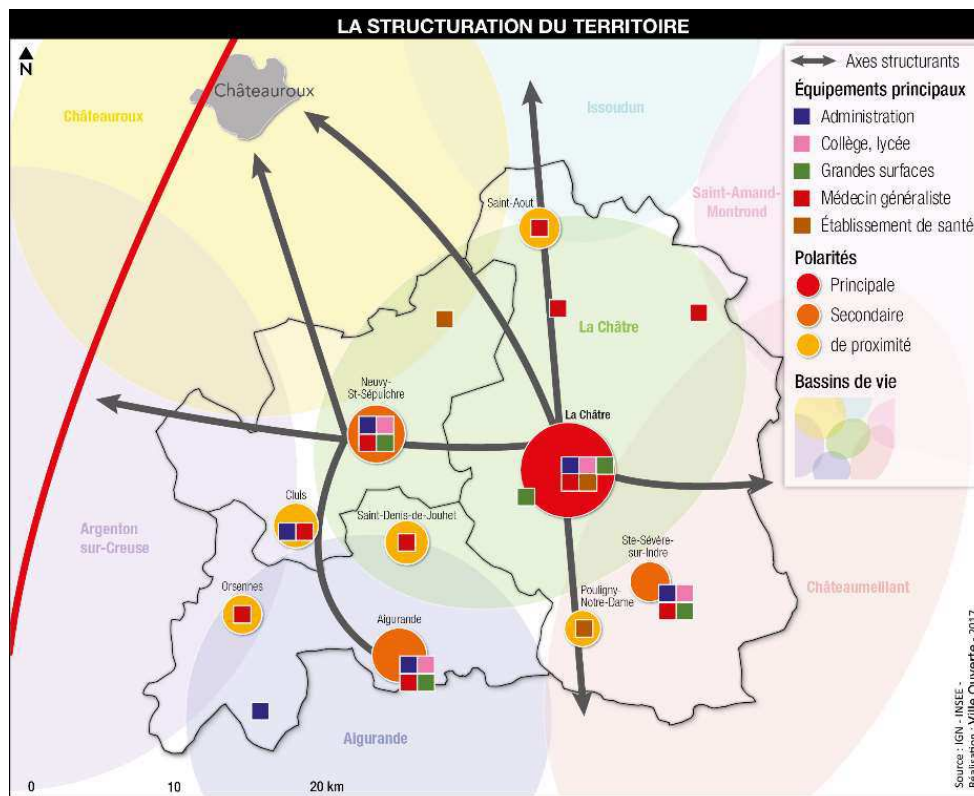
domicile.

- Une dizaine de médecins généralistes, à la moyenne d'âge élevée ;
- Quelques spécialistes (dentistes, kinésithérapeute...);
- 2 établissements de santé spécialisés : le centre hospitalier de La Châtre et le Centre "convalescence et diététique Manoir du Berry" à Poulligny-Notre-Dame ;
- Un réseau de maison de santé : MSP à La Châtre (2 annexes : St Aouët et Sévère), maison médicale à Aigurande (2 pôles santé : St Denis de Jouhet et Orsennes), MSP à Neuvy St Sépulchre ;
- Des structures d'accueil pour personnes âgées : EHPAD, MARPA, HRP, maisons de retraite, services de soins infirmiers à

Offre des services répartie sur les polarités

L'analyse croisée des dynamiques démographiques et résidentielles d'une part et des aménités d'autre part, permet de mettre en évidence un réseau de polarités cohérent fondé sur :

- Une répartition des commerces et des équipements ;
- Et une armature de routes départementales permettant de relier les polarités entre elles et aux grands pôles voisins.

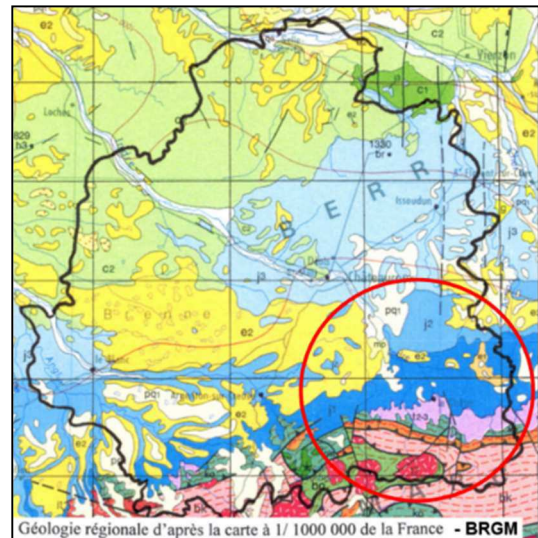


Géologie

C'est un territoire de transition situé entre le Bassin Parisien et le Massif Central qui s'observe avec la géologie et la topographie.

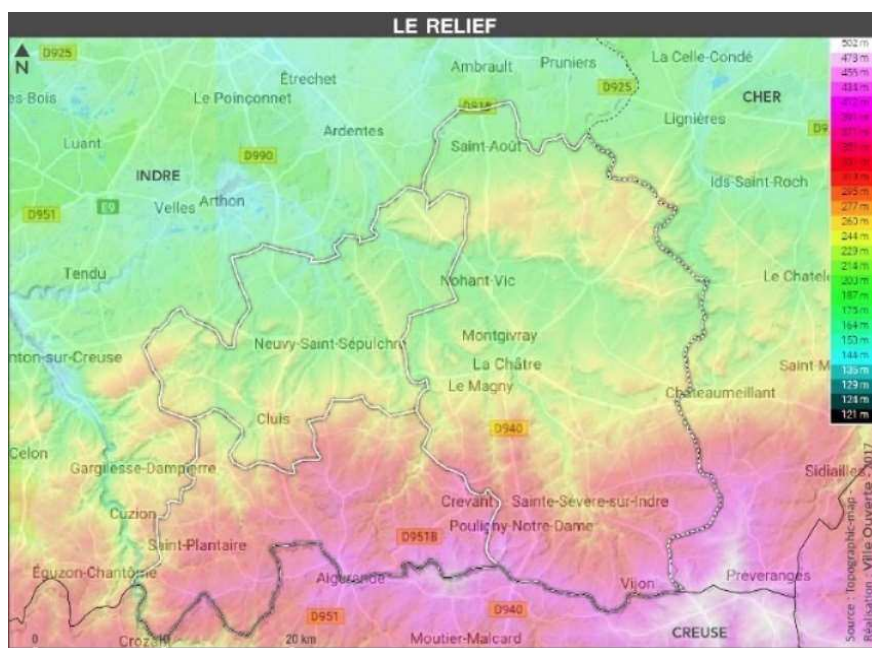
D'un point de vue géologique, le sous-sol du Pays est constitué par :

- Des terrains sédimentaires du Bassin Parisien : formations liasiques ponctuellement recouvertes de dépôts plus récents (sables d'Ardentes et couvertures limoneuses de la Plaine de Vic) ;
- Et le socle cristallin du Massif Central : affleurement de roches plutonique (granite) et roches métamorphiques (gneiss, micaschistes...).



Topographie

D'un point de vue topographique, ces variations géologiques donnent lieu à un relief contrasté. Le territoire se présente comme un vaste plateau bocager, en pente douce vers le Nord, fortement entaillé par le réseau hydrographique qui renforce l'effet de relief. Les altitudes permettent de découper le territoire en trois ensembles : le plateau de Saint-Aoùt au Nord marqué par des altitudes d'une moyenne de 250m, la plaine de Vic qui s'abaisse autour de 200m d'altitude et la Basse Marche, dont l'altitude monte jusqu'à 500m.

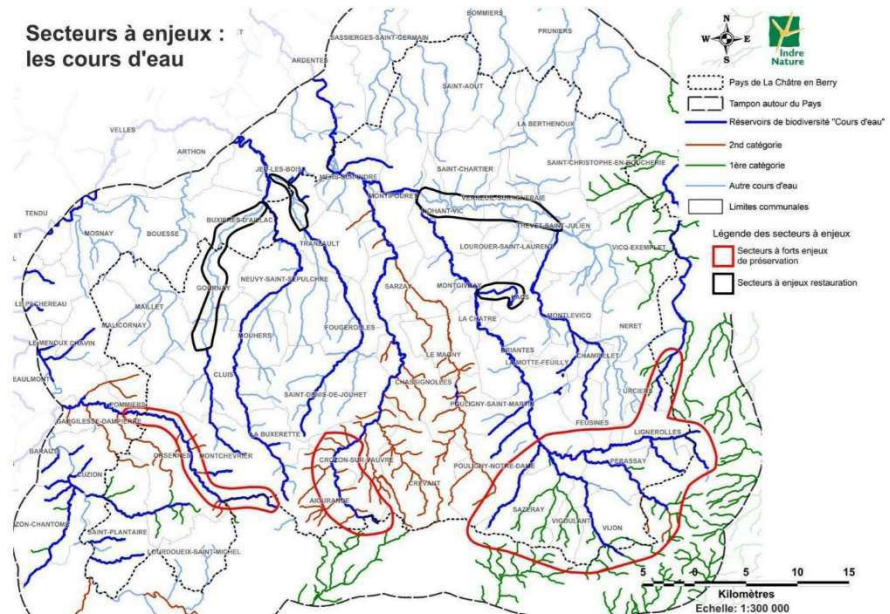


Hydrographie

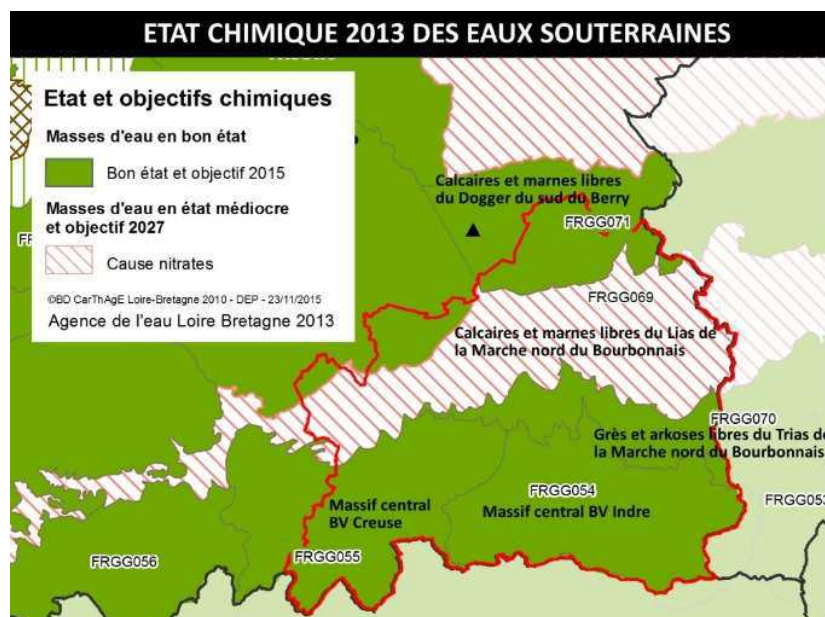
Le territoire comporte un chevelu hydrographique très dense, en situation de tête de bassin versant. Les principaux cours d'eau sont l'Indre et ses affluents, la Vauvre et l'Igneraie, ainsi que la Bouzanne et ses affluents, l'Auzon et le Gourdon. La pointe sud-ouest du territoire appartient au bassin de la Creuse.

Du fait de la situation de tête de bassin, les débits de ces cours d'eau sont plutôt faibles, à l'exception de l'Indre, surtout dans sa partie aval. Les périodes de sécheresse récurrentes provoquent la mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau.

La carte des secteurs à enjeux de préservation « Cours d'eau », réalisée par Indre Nature dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue du Pays de la Châtre en Berry, délimite les secteurs à forts enjeux de préservation (la Gargillesse, le cours amont de la Vauvre, la tête de bassin de l'Indre), ainsi que les secteurs à enjeux de restauration (le cours aval de l'Auzon, le cours aval du Gourdon, le ruisseau de Rivenat, le cours aval de l'Igneraie).



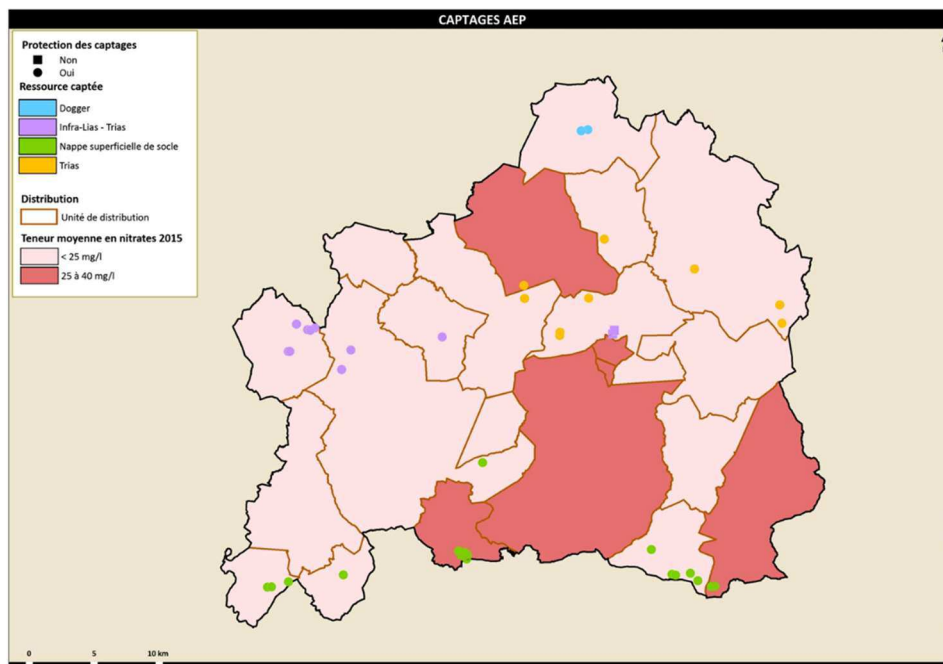
Sur le territoire, 6 masses d'eaux souterraines sont répertoriées, depuis les calcaires du Dogger au nord jusqu'aux nappes superficielles du socle au sud. La plupart de ces masses d'eaux sont en bon état qualitatif, sauf la masse d'eau FRGG069 « Calcaires et marnes libres du Lias de la Marche nord du Bourbonnais », en état médiocre et pour laquelle la date d'atteinte de l'objectif a été fixée à 2027, à cause du paramètre nitrates. Du point de vue quantitatif, toutes ces masses d'eau sont considérées comme en bon état (SDAGE Loire Bretagne 2016-2021).



Eau potable

L'alimentation en eau potable est exclusivement assurée par les eaux souterraines.

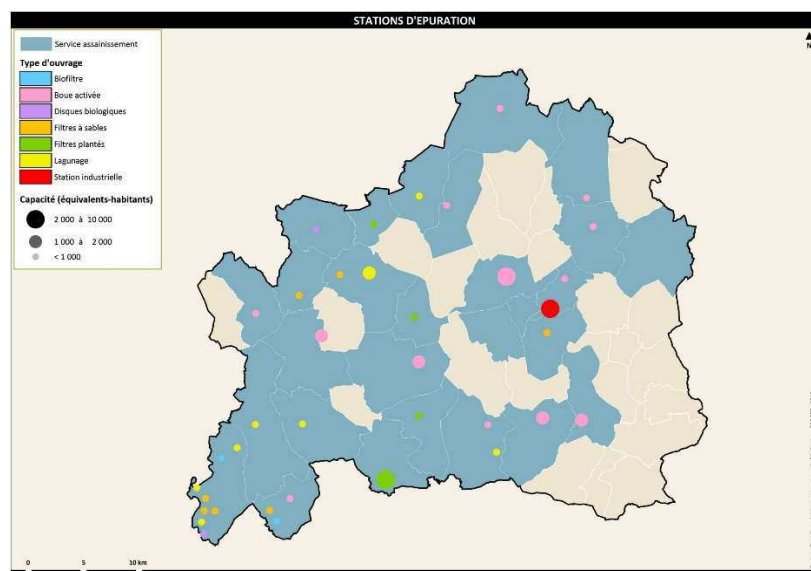
La plupart des captages sont dotés de périmètres de protection déclarés d'utilité publique, mis en place entre 2008 et 2016. Les collectivités doivent veiller à la totale mise en œuvre des dispositions prévues dans les arrêtés (source : PAC). Les deux captages alimentant la ville de la Châtre, situés sur la commune de Montgivray doivent être remplacés.



Ces captages se répartissent en 3 groupes :

- Les deux captages de Saint-Août, au nord, qui captent l'aquifère du Dogger,
- Une série de captages dans une zone médiane, qui captent soit l'aquifère du Trias, soit celui de l'infra-Lias-Trias,
- Une série située en bordure sud, qui capte les nappes superficielles du socle.

Assainissement



L'assainissement collectif concerne 28 communes du territoire, avec une gestion en régie, sauf à Aigurande et à La Châtre, où le service fait l'objet d'un affermage. Le traitement des eaux usées domestiques collectées est assuré par 37 stations d'épuration, auxquelles il faut ajouter la station industrielle de l'abattoir à Lacs.

Les stations les plus importantes en capacité sont celles de Montgivray, qui dessert l'agglomération de la Châtre (9000 EH), Aigurande (3000 EH), et la station industrielle de l'abattoir (5500 EH).

Les dispositifs les plus nombreux sont du type boues activées, mais on rencontre une grande diversité (disques biologiques, lagunage naturel ou aéré, filtres plantés...). Tous les effluents traités sont rejetés dans le réseau hydrographique, avec une très grande part pour le haut bassin de l'Indre, qui reçoit les effluents de 9 STEP, dont les deux plus importantes (Montgivray et abattoir), viennent ensuite la Bouzanne (10 STEP pour une capacité de l'ordre de 4500 EH) et le haut bassin de la Vauvre (6 STEP pour une capacité de l'ordre de 4000 EH).

L'assainissement non collectif équipe le reste du territoire. Toutes les communes adhèrent au syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre, qui se charge du contrôle des installations.

Paysage

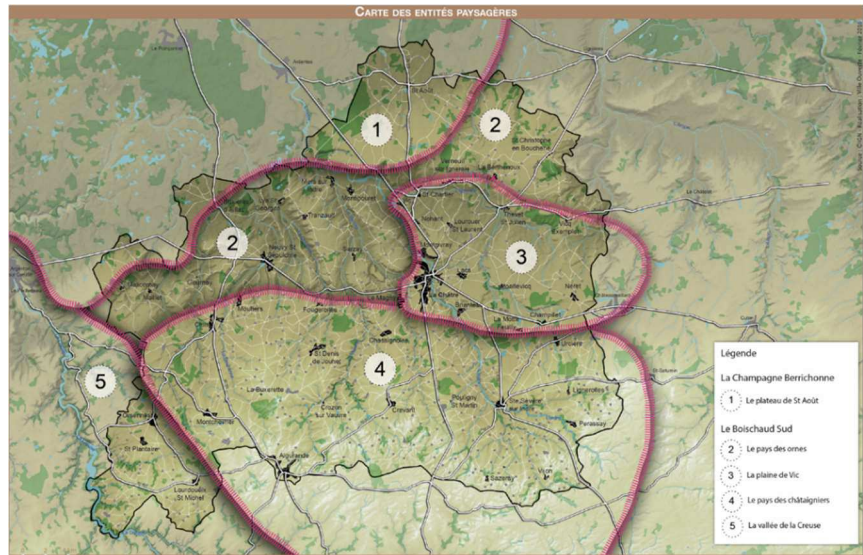
Le territoire est composé de deux grandes unités paysagères :

- Le Boischaud Sud, situé sur une très grande partie du Pays,
- Et la Champagne Berrichonne, située sur une étroite bande longeant les limites nord à nord-ouest.

La limite entre ces deux zones constitue une interface appelée « cuesta », qui entraîne le basculement du Bassin Parisien au nord vers le Massif Central au sud. Dans cette trame géographique, le Pays de la Châtre en Berry occupe une situation de transition et de marche vers le Massif Central. Cette lecture se retrouve aussi dans l'analyse de la structuration géologique, tout comme dans l'analyse urbaine où les matériaux de construction et les formes évoluent selon un gradient nord / sud.

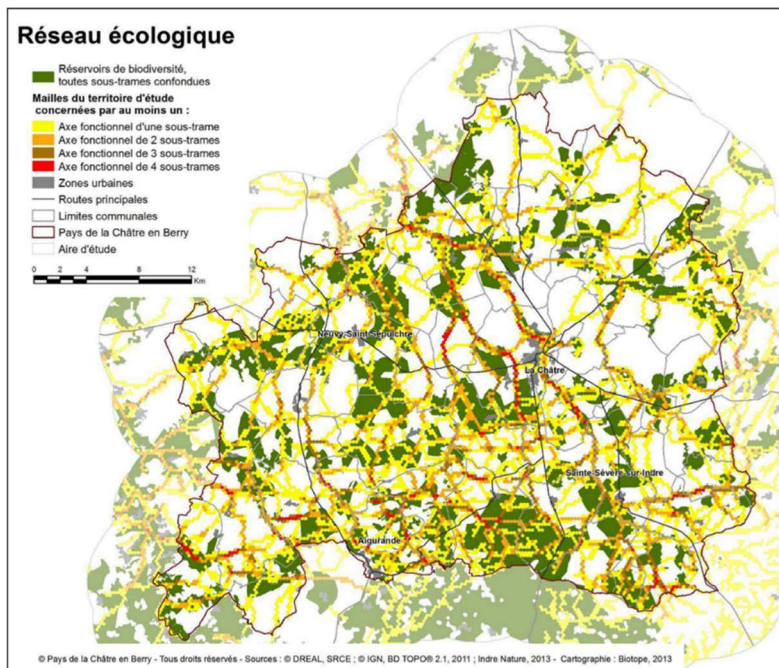
L'Atlas des Paysages de l'Indre identifie un redécoupage de ces grandes unités, en 5 entités paysagères :

- au nord : le plateau de St Aôût, le pays des ormes, et la plaine de Vic ;
- au sud : le pays des châtaigniers, et la vallée de la Creuse.



Réseau écologique

Le territoire est constitué d'un réseau écologique très dense qui spatialise les réservoirs de biodiversité reliés entre-eux par des corridors écologiques.



La Trame verte et bleue du Pays se compose de 4 sous-trames référencées : milieux boisés, milieux humides, cours d'eau, et milieux prairiaux et bocagers.

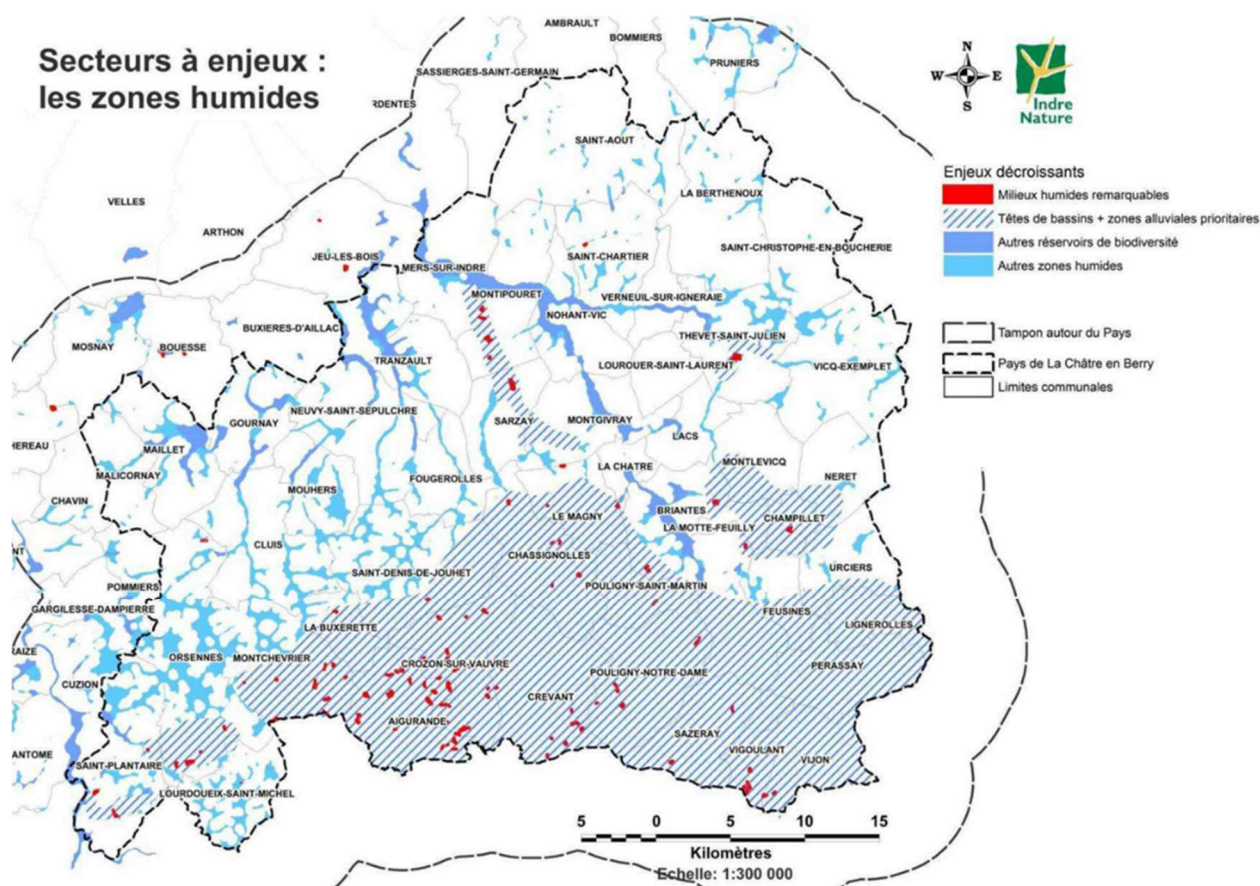
Le territoire se caractérise par une grande richesse biologique d'intérêt écologique, faunistique et floristique :

- 18 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I
- 5 ZNIEFF de type II
- 8 Espaces Naturels Sensibles
- 1 zone Natura 2000 « vallée de la Creuse et ses affluents »

Zones humides

Le territoire dispose de zones humides qui regroupent des milieux très variés au niveau structurel et fonctionnel. La présence d'eau, de sols hydromorphes (sols gorgés d'eau), et d'une végétation hygrophile (végétaux vivant dans des conditions d'humidité, atmosphérique ou édaphique, voisines de la saturation), constituent trois paramètres indispensables pour caractériser les zones humides.

La carte des secteurs à enjeux « Zones humides » réalisée par Indre Nature dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue du Pays de la Châtre en Berry, met en évidence des secteurs prioritaires (têtes de bassins et zones alluviales). Elle repère les milieux humides remarquables (de façon non exhaustive), qui sont majoritairement des prairies humides et tourbières de fort intérêt floristique, met en évidence des secteurs de prairies humides en tête de bassin (Indre, Vauvre, Bouzanne) et les zones alluviales les plus remarquables (Vauvre et Couarde) et cartographie les réservoirs de biodiversité de milieux humides ainsi que les autres zones humides.

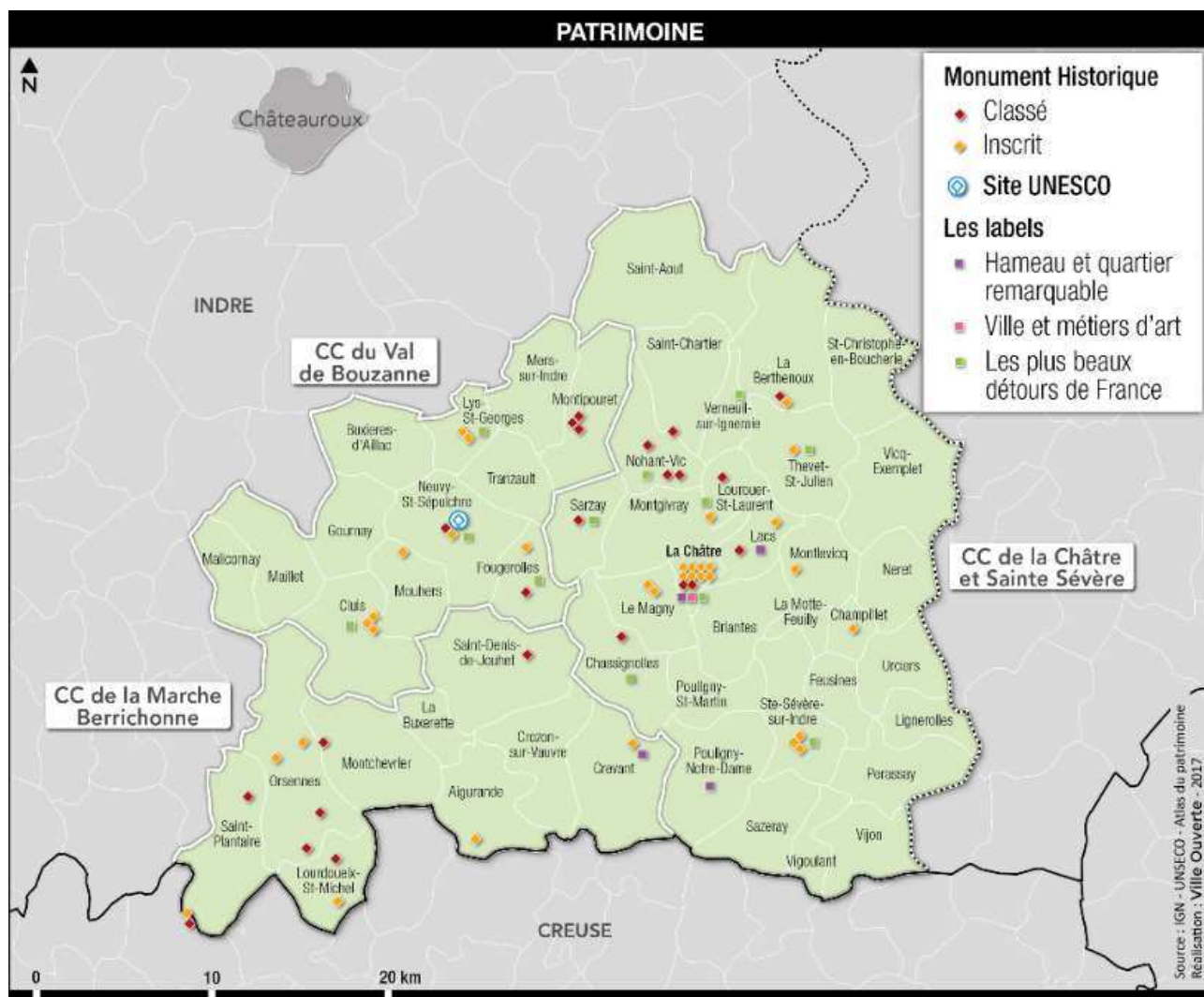


Outre les prairies humides, qui occupent de vastes surfaces, et les tourbières citées plus haut, d'autres types de milieux humides existent, mais sont souvent très ponctuels : des mégaphorbiaies, qui sont des formations herbacées à larges feuilles de milieux humides, souvent en bordure de cours d'eau ou d'étang (Angélique sylvestre, Eupatoire chanvrine, Épilobe hirsute, Lysimaque commune...), des gazons amphibies de bordures d'étangs, des cariçaias (végétations formées de laïches), des roselières, des landes humides...

Patrimoine architectural

Le patrimoine architectural du territoire est riche, reconnu et protégé, constitué par :

- Un monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO : la basilique de Neuvy-Saint-Sépulchre ;
- De nombreux édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques : 56 édifices, essentiellement religieux, sont protégés au titre de monuments historiques, dont 20 classés ;
- Des sites et monuments d'un patrimoine spécifique : l'héritage de George Sand.



Synthèse des enjeux du territoire

Synthèse des enjeux pour l'équilibre et l'attractivité économique



Attraktivité du territoire

- + Des zones d'activités structurées mais non spécialisées.

- Faiblesse de la desserte (environnement concurrentiel)
Faiblesse de l'offre d'emploi locale / peu de diversité
Disparitions spécialités locales

Innovations technologiques
Installation ponctuelles de quelques entrepreneurs

Activité industrielle en déclin
Accentuation de la concurrence entre les territoires

- Réorganiser les zones d'activités économiques à l'échelle du Pays pour structurer des pôles compétitifs et attractifs.
- Encourager le maintien des secteurs traditionnels locaux
- Diversifier les secteurs d'activités.



Potentiels économiques

- + Démarches en cours dans le domaine des énergies renouvelables
Apparitions de nouveaux secteurs (services à domicile...)

- Faibles densités limitant le potentiel de rentabilité
Manque d'accessibilité numérique

Valorisation du potentiel touristique
Aspiration à un nouveau modèle agricole / de nouvelles façons de travailler

Concurrence forte de territoires plus accessibles
Proximité de territoires semblables

- Encourager le développement des filières innovantes et valoriser les potentiels.
- Favoriser le développement de nouveaux espaces de travail.
- Développer le secteur touristique (hébergements, restauration, activités...).
- Permettre la mise en œuvre des projets énergétiques sur le territoire en lien avec l'agriculture (bois énergie, méthanisation, etc.).

Synthèse des enjeux pour l'agriculture

- Veiller au renouvellement des générations / Installation de jeunes agriculteurs. Nécessité de doubler la capacité d'installation actuelle pour pallier les départs à la retraite dans les 10 ans à venir (~ 60 installations / an).
- Maintien des activités d'élevage en travaillant notamment sur la création de valeur ajoutée à l'échelle de l'exploitation (engraissement, maîtrise de la filière aval, etc.).
- Pérenniser les filières agricoles existantes (unités d'abattage et agroalimentaires d'envergure) pour offrir des débouchés locaux aux éleveurs.
- Développer les circuits courts et les circuits de proximité notamment au travers des restaurations collectives.
- Continuer à valoriser et développer les produits de qualité (AOC, IGP, ...) et les marques locales (par exemple pour les marques : Viande du Berry ou Saveur du Berry, vin AOC Châteaumeillant).
- Continuer à valoriser le bocage (dans un but de maintien voire de développement), notamment dans des projets énergétiques de proximité (chaudière biomasse), cynégétiques, ou de biodiversité, afin notamment de préserver les paysages de bouchure.
- Soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans des démarches agro-environnementales du type MAEC (prairies humides, haies, etc.) qui permettent de préserver les paysages de bouchure.

Synthèse des enjeux pour l'attractivité résidentielle

 Dynamiques démographiques et vieillissement	 Dynamiques positives dans le Val-de-Bouzane Attachement au territoire	 Vieillesse de la population et départ des jeunes actifs Déclin démographique global Faibles densités
	 Retour des anciens Phénomène « Retour à la terre » de Néo-ruraux	 Arrivées principalement de retraités Flux entrants relativement faibles
 Dynamiques du parc de logements	 Faible coût du foncier Logements potentiels (liés à une vacance importante) OPAH	 Parc ancien, manque de performances thermiques, manque d'adaptation aux besoins des habitants...
	 Progrès à venir dans les bâtiments à énergie positive Offre déjà existante pour répondre en partie à la demande (néo-ruraux, jeunes...)	 Risque de dégradation du parc (désertification...)
 Offre de commerces	 Une offre locale de qualité bien que fragile Quelques polarités bien identifiées	 Manque d'animation Manque de diversité
	 Développement de filières commerciales innovantes (circuits courts etc)	 Réduction et fermeture des commerces, en particulier en centre-ville (loyers, normes) Problématique d'accessibilité (dépendance à la voiture)
 Offre d'équipements et de services	 Offre importante à la Châtre et à l'échelle des polarités secondaires	 Un manque très important de médecins, qui s'amplifie Des locaux souvent vieillissants et énergivores Des fréquentations en baisse
	 Développement d'une nouvelle offre de services à domicile	 Réduction du nombre d'équipements liée au déclin démographique Concentration dans les polarités
 Structuration du territoire et polarité	 Un réseau de polarités hiérarchisé et cohérent qui s'appuie sur les équipements, services et commerces	 Une situation de fragilité démographique des pôles (exception de Neuvy-Saint-Sépulchre)
	 Maintien et développement d'une offre de services, équipements et commerces par une structuration pertinente du territoire	 Réduction des polarités OU Disparition d'une proximité rurale.
 Qualité de vie	 Qualité de vie: Tranquillité Campagne	 Détérioration du paysage Centralités inégalement mises en valeur
	 Peu de constructions neuves et réinvestissement du bâti existant	 Dispersion de l'urbanisation Banalisation de l'architecture

- Relancer la dynamique démographique, pour favoriser l'installation de jeunes ménages et assurer un fonctionnement cohérent de l'offre de services et d'équipements.

- Favoriser le maintien des populations et des jeunes, en travaillant au maintien et au développement de l'emploi local.

- Poursuivre les démarches de rénovation et modernisation du parc de logements pour constituer une offre attractive pour de nouveaux arrivants.

- Relancer le rythme des constructions neuves en fonction des objectifs démographiques.

- Offrir des possibilités de parcours résidentiel durables, pour répondre aux demandes variées des habitants et des nouveaux arrivants.

- Maintenir l'offre de commerces existante

- Favoriser leur diversification.

- Renforcer l'activité économique pour redynamiser la vie locale, en veillant à l'équilibre entre centre et périphérie.

- Moderniser et adapter l'offre d'équipements aux évolutions de la population.

- Définir une stratégie volontariste pour accueillir de nouveaux médecins.

- S'appuyer sur le réseau des polarités pour améliorer la lisibilité et l'attractivité des équipements.

- Définir un nouvel équilibre dans la structuration du territoire, par de nouveaux choix de localisation des commerces et équipements, pour renforcer le réseau des polarités, dans toute sa diversité (pôles principaux, pôles secondaires).

- Préserver l'intégration harmonieuse du bâti dans le paysage : limiter la dispersion de l'urbanisation, maintenir les coupures vertes structurantes, veiller à la qualité des entrées de ville, atténuer les formes de dégradation du paysage (friches, publicité) ...

- Lutter contre la standardisation des formes architecturales contemporaines.

- Conditionner les objectifs de relance démographique et économique à la préservation du paysage, atout principal du territoire.

- Synthèse, questionnements et enjeux pour l'agriculture






Synthèse des enjeux pour le paysage et l'environnement

 Grand paysage	 Identité paysagère forte avec une diversité de paysages sur le territoire	 Des pressions en augmentation qui altèrent les grands équilibres
	 Valorisation et aménagement par le tourisme vert Optimisation de la gestion du bocage	 Diminution du bocage Augmentation de friches, fermetures des fonds de vallées






- Conditionner les objectifs de relance démographique et économique à la préservation du paysage, atout principal du territoire.
- Préserver les grands équilibres spatiaux : lutter contre la fermeture des fonds de vallée, accompagner l'évolution durable du maillage bocager, ...

 Appropriation du patrimoine	 Qualité architecturale Sites et biens patrimoniaux à l'identité forte. Points de vue et réseau de randonnée Pays de Georges Sand	 Manque de mise en valeur du patrimoine Manque de communication et de coordination des politiques
	 Conscience d'un potentiel (nécessité d'une véritable volonté politique)	 Dégradation du bâti vernaculaire (ruines...)

- Améliorer les aménagements et la valorisation du patrimoine constitutif de l'identité locale, particulièrement dans les centre-bourg.
- Développer la mise en valeur touristique, en l'appuyant sur une communication efficace et un réseau d'infrastructures réaliste.
- Réaffirmer l'identité de George Sand et l'inscrire dans une politique culturelle élargie : multiplier les « portes d'entrée » touristiques.
- Valoriser les points de vue et les chemins et itinéraires de découverte.

 Biodiversité	 Une biodiversité variée, liée à la diversité de l'agriculture et des paysages Plusieurs actions en faveur de la biodiversité	 Diminution du bocage Augmentation de friches (fonds de vallées) Uniformisation des pratiques agricoles
	 Prise de conscience forte des enjeux écologiques Démarche de valorisation en cours	 Changement climatique : pressions sur la biodiversité, modifications des conditions pour la faune et la flore.

- Veiller au maintien de la forte diversité, dans ses caractéristiques et spécificités géographiques (milieux humides et bocagers / espaces protégés ou inventoriés surtout localisés au sud).
- Poursuivre les réflexions de la Trame Verte et Bleue et le programme d'actions pluri-acteurs.
- Valoriser le levier potentiel que constitue la biodiversité pour l'agriculture et le tourisme.

 Risques naturels et ressources en eau	 Plusieurs plans de prévention Des actions récentes pour réguler la ressource hydrique	 Des dégâts de catastrophe naturelle plus nombreux Une ressource en eau à réorganiser
	 Evolutions des usages / prise de conscience de l'enjeu environnemental Meilleure connaissance des risques.	 Changement climatique : augmentation des pressions sur la ressource en eau / possibles conflits d'usage.

- Appréhender les risques naturels liés à l'aléa retrait-gonflement des argiles et aux inondations, qui risquent d'être aggravés par le changement climatique.
- Améliorer la gestion de l'eau et prendre les mesures nécessaires pour moderniser et adapter les réseaux.
- Encourager et poursuivre les démarches de production d'énergies renouvelables.

Synthèse des enjeux pour le bocage et la ressource bois

- Mobiliser la ressource forestière et bocagère sur le territoire avec des pratiques assurant le renouvellement des espèces, le respect de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.
- Engager une synergie avec les autres projets de territoire qui développent des logiques de circuit court et de proximité, en particulier sur la construction bois ou sur le bois énergie.
- Initier et favoriser l'émergence de chaudières bois notamment en lien avec la préservation et la valorisation du bocage local, mais également pour répondre aux enjeux de réduction de la consommation des énergies fossiles.

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé (1 page maximum)

Le projet du territoire porte l'ambition politique de fédérer toutes les actions autour de **trois idées fortes** qui ressortent du SCoT du Pays de La Châtre en Berry :

- Réinventer un modèle économique, touristique et agricole, qui soit porteur d'avenir ;
- Développer une attractivité résidentielle, qui soit plus dynamique ;
- Et Préserver le capital paysager et environnemental, qui marque l'identité du territoire.

C'est un projet qui permettra à la fois d'œuvrer à la relance économique du territoire, mais également d'opérer une véritable transition écologique.

Fort de ces éléments issus du diagnostic de territoire :

- ↪ Une économie dominée par les commerces et services, marquée par les secteurs traditionnels (agriculture, industrie et construction), portée par des petites entreprises et quelques grands établissements ;
- ↪ Des pôles d'emplois situés en dehors du territoire (essentiellement Châteauroux) et une faible desserte en transports en communs : nombreux déplacements domicile-travail en voiture individuelle ;
- ↪ Des exploitations de polyculture-élevage de petite surface (< 100 ha), confrontées à une diminution de leur nombre et à une augmentation des surfaces. Un vieillissement des exploitants qui nécessite de conforter les nouvelles installations. Une diversification des activités agricoles qui se développe sur le territoire pour compléter le revenu des agriculteurs (circuits-courts, vente à la ferme, agrotourisme...) ;
- ↪ Une offre touristique diversifiée (image de George Sand, réseau de sites patrimoniaux, patrimoine architectural reconnu et protégé, événements culturels et sportifs variés au rayonnement régional voire national, musées) ...,

il convient de « Réinventer un modèle économique, touristique et agricole, qui soit porteur d'avenir ».

- ↪ Une situation démographique fragile : population en baisse (-3% entre 2014 et 2020), densité faible (23,7 habitants par km²), population vieillissante ;
- ↪ Un territoire attractif pour des familles en milieu ou fin de parcours résidentiel en quête d'un cadre de vie de qualité et de faibles prix du foncier, mais impacté par le départ des jeunes ménages à la recherche d'emplois dans des agglomérations urbaines ;
- ↪ Des habitants disposant de faibles ressources ;
- ↪ Une offre de logements inadaptée : logements anciens, dont une partie sont des logements indignes, 15% de logements vacants, logements locatifs sociaux peu attractifs ;
- ↪ Une offre d'équipements et de commerces satisfaisante sur le territoire, organisée autour des polarités, à l'exception des équipements de santé, dont la disparition progressive va devenir une problématique cruciale ...,

il convient de « Développer une attractivité résidentielle, qui soit plus dynamique ».

- ↪ Une situation de transition géographique entre le Bassin Parisien et le Massif Central qui dessine un relief contrasté (altitudes : 200m au nord jusqu'à 500m au sud) ;
- ↪ Un réseau hydrographique très dense, en situation de tête de bassin versant, marqué par le relief et la végétation des vallées qui contribuent à le rendre très présent dans le paysage ;
- ↪ Un territoire disposant d'une diversité paysagère du nord (plateau de St Aôût, pays des ormes, plaine de Vic) au sud (pays des châtaigniers, vallée de la Creuse) ;
- ↪ Un réseau écologique très dense, qui est d'une grande richesse biologique d'intérêt écologique, faunistique et floristique ;
- ↪ Un patrimoine architectural du territoire riche, reconnu et protégé (site classé UNESCO, édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques, sites sandiens) ...,

il convient de « Préserver le capital paysager et environnemental, qui marque l'identité du territoire ».

Annexe 2 : Orientations stratégiques

Orientations stratégiques	Actions
1 : Structurer la stratégie économique du territoire	<ol style="list-style-type: none">1. Définir une stratégie économique globale2. Préparer le territoire à s'ouvrir vers une nouvelle économie3. Conforter l'agriculture, pilier économique du territoire4. Définir une image touristique attractive pour le territoire
2 : Conforter les polarités du territoire et les solidarités	<ol style="list-style-type: none">1. Adapter les logements pour tous et renforcer les parcours résidentiels2. Revitaliser les bourgs de façon qualitative3. S'inscrire dans une politique volontariste pour maintenir l'offre en équipements
3 : Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire	<ol style="list-style-type: none">1. Faire de l'environnement, du patrimoine et du paysage, le fondement de la stratégie territoriale2. Assurer la stabilité des paysages par un soutien à l'agriculture, composante majeure de l'identité du territoire3. Faire entrer le territoire dans la transition énergétique tout en maîtrisant ses impacts4. Faciliter les mobilités douces et les nouveaux moyens de transport à l'échelle du territoire

Orientations stratégiques

Le projet de territoire du Pays de La Châtre en Berry se fonde sur les **trois orientations stratégiques** suivantes :

- Orientation 1 : Structurer la stratégie économique du territoire
- Orientation 2 : Conforter les polarités du territoire et les solidarités
- Orientation 3 : Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire

Orientation 1 : Structurer la stratégie économique du territoire

Il s'agit d'élaborer une véritable stratégie économique permettant au territoire de décliner un plan d'actions cohérent et territorialisé : infrastructures d'accueil des entreprises, zones d'activité, friches industrielles, services aux entreprises, communication.

- **Définir une stratégie économique globale**

Projets associés : Définition de la stratégie économique du Pays, Actions de promotion économique, Création d'une nouvelle offre en immobiliers d'entreprises, Aménagement et requalification de zones d'activités, Résorption de friches

- **Préparer le territoire à s'ouvrir vers une nouvelle économie**

Projets associés : Aménagement d'espaces de travail partagé, Déploiement de la fibre internet, Améliorer le réseau de téléphonie mobile, Développement de la Silver économie, Structuration de filières économiques et touristiques, Appui des projets de l'Economie Sociale et Solidaire, Développer l'offre de formation

- **Conforter l'agriculture, pilier économique du territoire**

Projets associés : Soutien de la diversification agricole, Développement de l'agriculture biologique, Préservation de l'élevage, Appui des projets liés à la filière viande bovine de qualité, Structuration d'un Projet Alimentaire Territorial, développement des circuits courts

- **Définir une image touristique attractive pour le territoire**

Projets associés : Promotion touristique, Création de parcours de découverte, Soutien des projets d'hébergements touristiques, Mise en tourisme des sites emblématiques

Orientation 2 : Conforter les polarités du territoire et les solidarités

Il s'agit d'organiser un nouvel équilibre du territoire autour d'un réseau de centralités : 1 Pôle attractif (agglomération castraise : La Châtre, Briantes, Lacs, Le Magny, Montgivray), 2 Pôles structurants (Aigurande, Neuvy St Sépulchre), 9 Pôles secondaires (Cluis, Crevant, Mers sur Indre, Orsennes, Pouligny Notre Dame, St Août, Nohant-Vic, St Denis de Jouhet, Ste Sévère sur Indre) et 35 Bourgs ruraux.

Cette organisation territoriale constitue le socle du maillage de l'offre de services en favorisant les complémentarités et les solidarités entre les communes rurales et les pôles du territoire.

- **Adapter les logements pour tous et renforcer les parcours résidentiels**

Projets associés : Création d'une offre en logements spécifiques (meublés pour les jeunes travailleurs, logements adaptés pour l'accueil des personnes âgées et handicapées), Amélioration du parc existant avec l'OPAH du Pays, Développement des logements sociaux dans les centralités, Définition d'une politique jeunesse

- **Revitaliser les bourgs de façon qualitative**

Projets associés : Aménagement des espaces publics dans les centres-bourgs, Résorption des logements vacants, Implantation préférentielle des commerces dans les centres-bourgs, Soutien des projets de revitalisation des Petites Villes de Demain et des Centres-Bourgs

- **S'inscrire dans une politique volontariste pour maintenir l'offre en équipements**

Projets associés : Développement des équipements culturels, sportifs et de loisirs, Création de structures de santé, Installation de commerces multiservices dans les communes rurales, Développement des services de maintien à domicile

Orientation 3 : Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire

Il s'agit de préparer le territoire à une transition écologique visant à valoriser ses richesses patrimoniales, à développer un modèle agricole respectueux de l'environnement et des paysages, à développer une économie plus résiliente face aux aléas climatiques, économiques et sanitaires, et à imaginer de nouvelles mobilités.

- **Faire de l'environnement, du patrimoine et du paysage, le fondement de la stratégie territoriale**

Projets associés : Aménagement de circuits de découverte nature (paysage et biodiversité), Développement d'outils (plan paysage, observatoire, concours photographique...), Préservation de la Trame Verte et Bleue : milieux naturels (cours d'eau, prairies, bocage, milieux humides, milieux boisés) et réservoirs de biodiversité, Mise en valeur du patrimoine architectural

- **Assurer la stabilité des paysages par un soutien à l'agriculture, composante majeure de l'identité du territoire**

Projets associés : Création d'un label qualité élevage/paysage, Soutien des démarches en faveur de l'environnement et de la biodiversité (MAEC, agriculture biologique, PSE...), Gestion durable des haies et espaces boisés, Valorisation du patrimoine bâti rural

- **Faire entrer le territoire dans la transition énergétique et la valorisation des déchets**

Projets associés : Développement des énergies renouvelables dans le cadre du COT ENR (chaufferie bois, réseau de chaleur, géothermie, méthanisation, solaire thermique), Financement de l'ingénierie des partenaires du COT ENR (ADAR, ADEFIBOIS, SDEI), Rénovation énergétique des bâtiments publics et du parc des bailleurs sociaux, Installation d'éclairage public économe, Gestion des déchets (collecte et traitement)

- **Faciliter les mobilités douces et les nouveaux moyens de transport à l'échelle du territoire**

Projets associés : Sensibilisation des habitants aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, Aménagement d'aires de covoiturage, Création d'une offre de transport solidaire, Création d'un service de Vélos à assistance électrique, Réalisation d'un schéma de mobilité simplifié, Développement des itinéraires cyclables (boucles cyclables en voie partagée, création de voies vertes sur les anciens réseaux ferrés), développement des services itinérants

Annexe 3 : Fiches actions

Fiche action « Rénovation du cinéma d'Aigurande » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune d'AIGURANDE Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du cinéma d'Aigurande
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	629 750 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 50 % obtenue) : 314 875 € - Etat (DSIL 20 % obtenue) : 125 950 € - Autofinancement : 188 925 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface du bâtiment Accessibilité du site

Fiche action
« Salle des associations sportives d'Aigurande »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune d'AIGURANDE Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation des anciens vestiaires en vue de créer une salle des associations sportives
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	63 700 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (FNADT 50 % obtenue) : 31 850 € - Autofinancement : 31 850 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface d'équipement créée Fréquentation de l'équipement

Fiche action
« Logements locatif à Buxières d'Aillac »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	1.
Maître d'ouvrage	Commune de Buxières d'Aillac Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réfection de l'ancien Presbytère en 2 logements locatifs à destination de jeunes ménages ou personnes à faibles revenus
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	110 000 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 50 % obtenue) : 40 000 € - Département (Fonds 1 cne 1 logement accordé) : o 8 971.04€ logement RdC o 8 712.64 logement du 1er étage - Autofinancement : 52 316,32 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements Taux d'occupation

Fiche action
« Rénovation du pont de La Lande à Crozon »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de CROZON SUR VAUVRE Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation du pont de La Lande
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	69 002 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 50 % obtenue) : 34 501 € - Département (FAR accordé) : 15 778 € - Autofinancement : 18 723 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du pont Linéaire rénové

Fiche action
« Logement vacant à Gournay »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de GOURNAY. Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation d'un logement vacant dans le bourg (5 rue de la Chapelle) acquis par la commune
Partenaires	- Département
Coût prévisionnel	65 399 € TTC en investissement
Plan de financement	- Département (Fonds 1 cne 1 logement accordé) : 15.200 € Autofinancement
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements améliorés Surface du logement

Fiche action
« Rénovation du logement communal à La Buxerette »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	1.
Maître d'ouvrage	Commune de LA BUXERETTE Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation du logement communal (1^{er} étage)
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	8 951 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 50 % obtenue) : 4 475,50 € - Autofinancement : 4 475,50 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements Surface du logement

Fiche action
« Création d'une salle de restauration à Lourdoueix »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de LOURDOUEIX ST MICHEL Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Transformation d'un lieu de stockage en salle de restauration et ravalement de la façade du bâtiment de la salle des fêtes qui jouxte la salle de restauration. Cette pièce est contiguë à une cuisine professionnelle et à la salle des fêtes, située sur le site de l'ancien collège réhabilité en gîte d'étape et d'une Chapelle transformée en centre culturel
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	115 560 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 50 % obtenue sur 90 250 €) : 45 125 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du nouvel équipement Surface d'équipement créée

Fiche action
« Rénovation de la salle des fêtes de Lourdoueix »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de LOURDOUEIX ST MICHEL Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation de la salle des fêtes de Lourdoueix St Michel
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	96 893 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 50 % obtenue)
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de la salle Surface aménagée

Fiche action
Travaux d'isolation du bâtiment du restaurant de Montchevrier
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Montchevrier
Description de l'action ou du projet	Travaux d'isolation du bâtiment communal hébergeant le restaurant (changement de fenêtres, isolation du bâtiment par l'extérieur)
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel :	40 965 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DSIL 70 % obtenue) : 28 675,50 €
Calendrier	Démarrage en 2021.....
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface du bâtiment

Fiche action
« Espace culturel et associatif à Montchevrier »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de MONTCHEVRIER Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Aménagement d'un espace culturel et associatif
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	164 100 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 40 % obtenue) : 65 640 € - Département (Fonds socio culturels accordés) : 25 000 € - Autofinancement : 73 460 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site Surface de l'équipement

Fiche action
« Isolation des bâtiments communaux à Orsennes »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune d'ORSENNES Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, logement, gîte)
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	113 428 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DSIL 49 % obtenue) : 55 579,72 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface du bâtiment

Fiche action
« Réfection de ponts à Orsennes »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune d'ORSENNES Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réfection de ponts
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	11 233 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DSIL 70 % obtenue) : 7 863,10 € - Autofinancement : 3 369,90 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du pont Linéaire rénové

Fiche action
« Réfection de toilettes publiques à Orsennes »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune d'ORSENNES Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réfection de toilettes publiques dans le centre-bourg d'Orsennes
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	38 136 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 50 % obtenue) : 19 068 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'équipement

Fiche action
« Espace culturel et associatif à Montchevrier »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT DENIS DE JOUHET Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réaménagement du préau de l'école et réfection des toilettes publiques
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	98 781 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 58 % obtenue) : 57 292,98 € - Département (FAR accordés) : 22 800 € - Autofinancement : 18 688,02 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'équipement Surface réaménagée

Fiche action
« Accessibilité plage de Fougères aux PMR à St Plantaire »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT PLANTAIRE Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Création d'un accès de la plage de Fougères destiné aux personnes à mobilité réduite (PMR)
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	18 950 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 34 % obtenue) : 6 443 €
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site par les PMR

Fiche action
« Réhabilitation d'une maison en 2 logements à
Malicornay »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	1.
Maître d'ouvrage	Commune de MALICORNAY. Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	REHABILITATION D'UNE MAISON EN 2 LOGEMENTS
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	216 655 € HT en investissement
Plan de financement	Etat (DETR 50 % obtenue) : 108 327,50 € Département (FAR accordé) : 6 152 €
Calendrier	Démarrage en 2021 ET DEBUT TRAVAUX 03/01/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements Taux d'occupation

Fiche action
« Aménagement d'un espace intergénérationnel à
Briantes »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de BRIANTES Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation d'un bâtiment en un espace intergénérationnel pour lieu de rencontres à disposition des habitants de la commune.
Partenaires	- Etat (DSIL, DETR, ...) - Département - Région - CARSAT
Coût prévisionnel	555 313,18 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 40% obtenue) - Région (CRST accordé) : 32 300,00 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du nouvel équipement Surface d'équipement créée

Fiche action
« Création d'un local professionnel et logements à
Briantes »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	1.
Maître d'ouvrage	Commune de BRIANTES Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation d'un bâtiment en un local professionnel et de logements
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	402 877,39 € HT en investissement
Plan de financement	Etat (DETR 40 % obtenue) : 163 838,90 € Département (1 cne 1 logement 4% 16 340 € accordés)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements Nombre d'emplois Surface aménagée

Fiche action
« Rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste à
St Chartier»
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	1.
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-CHARTIER..... Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste pour accroître l'offre de location
Partenaires	- Etat - Département - ...
Coût prévisionnel	85 000 €HT
Plan de financement	Etat (DETR 50 % obtenue sur 74 392€ de travaux) Département (15 200 € accordés)
Calendrier	Démarrage en 2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements Taux d'occupation

Fiche action
**« Remplacement du chauffage de l'école à St
Chartier »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-CHARTIER..... Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Installation d'une pompe à chaleur pour réduction des factures énergétiques de l'école
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	11 758.80 €HT
Plan de financement	Etat (DETR 2021 60 % obtenue) : 7 055,28 €
Calendrier	Démarrage en 2021/2022.....
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface du bâtiment

Fiche action
**« Aménagement des espaces publics et enfouissement
réseau télécom à Mers sur Indre »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	<u>COMMUNE DE MERS SUR INDRE</u> Collectivité Territoriale
Description de l'action ou du projet	Aménagement espaces publics Enfouissement des réseaux électrique et télécom dans le bourg
Partenaires	SDEI
Coût prévisionnel	37 963,98 € HT
Plan de financement	SDEI : 6 600 € accordés
Calendrier	Démarrage en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface aménagée

Fiche action
« Travaux d'éclairage public à Ste Sévère »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Sévère sur Indre Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Travaux d'éclairage public
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	178 215 € HT en investissement
Plan de financement	Etat (obtenu 2021) DETR 40 %
Calendrier	Démarrage en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Linéaire aménagé Nombre de points lumineux concernés

Fiche action
« Isolation façade à Orsennes »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de ORSENNES (Indre). Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	ISOLATION FACADE 6 RUE DE LA MARCHE 36190 ORSENNES...
Partenaires	- Département
Coût prévisionnel	...10 000 € HT en investissement
Plan de financement	Département (1 cne 1 logement 14 876 € accordés)
Calendrier	Démarrage en ...2022...
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface du bâtiment

Fiche action
« Transformation de l'ancienne école en salle du conseil et de mariage à Buxières d'Aillac »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Buxières d'Aillac Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Transformation de l'ancienne école en salle du conseil et de mariage Rénovation de la Mairie
Partenaires	- Département
Coût prévisionnel	18 049 € HT en investissement
Plan de financement	- Département : FAR 6 947€ accordés
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du nouvel équipement Surface d'équipement créée

Fiche action
« Création d'un City Park à Cluis »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Cluis Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Création d'un City Park
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	47 000 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DETR 30% obtenue - Département : - FAR 7 050 € accordés - Sport 7 050 € accordés
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface aménagée Accessibilité du nouvel équipement Fréquentation de l'équipement

Fiche action
« Installation d'une pompe à chaleur à la Mairie de Cluis »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Cluis Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Installation d'une pompe à chaleur à la Mairie
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	52 492 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DSIL 50% obtenue
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface du bâtiment

Fiche action
« Ravalement d'un bâtiment communal à Cluis »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Cluis Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Ravalement d'un bâtiment communal (ancienne gendarmerie)
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	30 399 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DETR 30% obtenue - Département : - FAR 10 623 € accordés
Calendrier	Démarrage en 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	m2 de façade aménagés

Fiche action
« Création d'une salle multigénérationnelle et associative à Lys
St Georges »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Lys Saint Georges Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Création d'une salle multigénérationnelle et associative
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	12 680 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DETR 20% obtenue - Département : - FAR 7 968 € accordés
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des équipements Surface d'équipement créée

Fiche action
« Réhabilitation d'un logement communal à Maillet »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	1.
Maître d'ouvrage	Commune de Maillet Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation d'un logement communal 3 place de l'église
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	155 879 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DETR 50% obtenue
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logement Surface du logement

Fiche action
**« Rénovation de l'éclairage public – rue du Tivoli à Mers sur
Indre »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Mers sur Indre Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation de l'éclairage public rue du Tivoli
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	15 710 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DETR 40% obtenue
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Linéaire aménagé Nombre de points lumineux concernés

Fiche action
**« Construction d'une chaufferie collective biomasse et réseau
de chaleur à Tranzault »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Tranzault Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Construction d'une chaufferie collective biomasse et réseau de chaleur
Partenaires	- Etat - ADEME
Coût prévisionnel	415 000 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 15% obtenue - DSIL 20% obtenue - ADEME
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface des bâtiments connectés au réseau

Fiche action
« Rénovation énergétique des bâtiments communaux à
Tranzault »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Tranzault Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation énergétique des bâtiments communaux
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	85 076 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DSIL 49% obtenue - Département : - FAR 9 899 € accordés
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface des bâtiments

Fiche action
« Installation campanaire et réfection du plancher du clocher de
l’Eglise à Briantes »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d’ouvrage	Commune de Briantes Collectivité territoriale
Description de l’action ou du projet	Installation campanaire et réfection du plancher du clocher de l’Eglise
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	7 908 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DSIL 30% obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d’évaluation proposés	Fréquentation du bâtiment

Fiche action
« Réhabilitation de l'étang communal (curage) de Champillet »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Champillet Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation de l'étang communal (2^{ème} tranche : curage)
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	88 956 € HT en investissement
Plan de financement	Etat : DSIL 30 % obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface de l'étang

Fiche action
« Création d'un Cyclo Parc à La Châtre »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de La Châtre Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Création d'un Cyclo Parc dédié à l'apprentissage du vélo pour les enfants (3 à 10 ans) au domaine du Parc (espaces verts en centre-ville)
Partenaires	- Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	58 000 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DETR 9% obtenue - Région : CRST subvention à solliciter - Département : FAR 9 000 € accordés
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface aménagée Accessibilité du nouvel équipement Fréquentation de l'équipement

Fiche action
« Aménagement et extension de l'école Marie Louise Laguerre à
La Châtre »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de La Châtre Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Aménagement et extension de l'école Marie Louise Laguerre
Partenaires	- Etat :
Coût prévisionnel	162 400 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 60% obtenue - DSIL 20% obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des équipements Surface d'équipement créée

Fiche action
« Création et rénovation de l'éclairage public à Lacs »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Lacs Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Création et rénovation de l'éclairage public Rue du Prieuré et Rue des Lilas
Partenaires	- Etat :
Coût prévisionnel	24 665 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 40% obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Linéaire aménagé Nombre de points lumineux concernés

Fiche action
« Création d'un gîte rural et d'un gîte d'étape à Le Magny »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Structurer la stratégie économique du territoire
Action n°	4.
Maître d'ouvrage	Commune de Le Magny Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Création d'un gîte rural et d'un gîte d'étape
Partenaires	- Etat : - Département :
Coût prévisionnel	Tranche 1 : 309 732 € HT en investissement Tranche 2 : 328 103 € HT en investissement
Plan de financement	Tranche 1 - Etat : - DSIL 8,14% obtenue - Département : - FAR 16 518 € accordés Tranche 2 - Etat : - DSIL 9,26% obtenue - Département : - Fonds Patrimoine 40 000 € accordés
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation Surface aménagée

Fiche action
« Rénovation énergétique de la salle des fêtes et de l'école à
Montgivray »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Montgivray Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation énergétique de la salle des fêtes et de l'école Changement des huisseries
Partenaires	- Etat :
Coût prévisionnel	14 625 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 30% obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface des bâtiments

Fiche action
« Espace coworking à Montgivray »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Structurer la stratégie économique du territoire
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Montgivray Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Espace coworking
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	11 666 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DSIL 76,29% obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation Accessibilité de l'espace Surface aménagée

Fiche action
« Sécurisation de la voûte de l’Eglise à Montgivray »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d’ouvrage	Commune de Montgivray Collectivité territoriale
Description de l’action ou du projet	Sécurisation de la voûte de l’Eglise Bas-côté droit
Partenaires	- Etat : - Département :
Coût prévisionnel	48 718 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 40% obtenue - Département : - Fonds Patrimoine 17 051 € accordés
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d’évaluation proposés	Fréquentation du site

Fiche action
« Réhabilitation d'un logement locatif à Sarzay »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	1.
Maître d'ouvrage	Commune de Sarzay Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation d'un logement locatif (Toiture, isolation)
Partenaires	- Etat : - Département :
Coût prévisionnel	42 367 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 50% obtenue - Département : - FAR 10 067 € accordés
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logement Surface de logement

Fiche action
« Travaux sur divers bâtiments communaux à Sarzay »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Sarzay Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Travaux sur divers bâtiments communaux
Partenaires	- Etat :
Coût prévisionnel	20 561 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 50% obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation Surface des bâtiments

Fiche action
« Réhabilitation de la maison de la cure en logement à Sazeray »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	1.
Maître d'ouvrage	Commune de Sazeray Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation de la maison de la cure en logement
Partenaires	- Etat : - Département :
Coût prévisionnel	271 255 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 50% obtenue - Département : - Fonds Patrimoine 24 743 € accordés
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logement Surface de logement

Fiche action
« Installation d'une Aire de Jeux à St Aout »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Aout Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Installation d'une Aire de Jeux dans le jardin public de la salle des fêtes
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	33 192 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 40% obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface aménagée Accessibilité du nouvel équipement Fréquentation de l'équipement

Fiche action
« Rénovation de l'éclairage public à St Chartier »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Chartier Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation de l'éclairage public
Partenaires	- Etat :
Coût prévisionnel	62 264 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DSIL 20% obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Linéaire aménagé Nombre de points lumineux concernés

Fiche action
« Rénovation énergétique de la salle des fêtes de St Christophe en Boucherie »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Christophe en Boucherie Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation énergétique de la salle des fêtes (réaménagement et rénovation thermique)
Partenaires	- Etat :
Coût prévisionnel	250 000 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 30% obtenue - DSIL 49 % obtenue sur 204 054 € de travaux
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface des bâtiments

Fiche action
« Rénovation de la toiture de l'école de Ste Sévère »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Sévère sur Indre Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation de la toiture de l'école
Partenaires	- Etat :
Coût prévisionnel	34 722 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 60% obtenue
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	m2 de toiture aménagés Surface du bâtiment

Fiche action
« Mise en sécurité de la Route de Verneuil à Thevet St Julien »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Thevet Saint Julien Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Mise en sécurité de la Route de Verneuil
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	109 650 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 47% obtenue - Département : - FAR 15 140 € accordée
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface aménagée

Fiche action
« Ravalement de façade de la mairie de Vicq Exemptet »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Vicq Exemptet Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Ravalement de façade de la mairie
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	35 382 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 50% obtenue - Département : - FAR 12 640€ accordés
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	m2 de façade aménagés

Fiche action
« Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes de Vijon »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Vijon Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	7 427 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 40% obtenue - Département : - FAR 2 971€ accordés
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface du bâtiment

Fiche action
« Rénovation de la toiture d'un hangar communal à Vijon »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de Vijon Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Rénovation de la toiture d'un hangar communal
Partenaires	- Etat - Département
Coût prévisionnel	24 930 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 40% obtenue - Département : - FAR 6 233€ accordés
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	m2 de toiture aménagés Surface du bâtiment

Fiche projet
« Immobilier d'entreprise - construction d'un laboratoire
hélicicole »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Structurer la stratégie économique du territoire
Action n°	1.
Maître d'ouvrage	CdC de la Marche berrichonne Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Immobilier d'entreprise - construction d'un laboratoire hélicicole
Partenaires	- Etat - Région
Coût prévisionnel	460 000 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat (DETR 40% demandée) : 184 000 € - Région CRST (montant à définir ; 50% du reste à charge)
Calendrier	Démarrage en janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés Surface aménagée

Fiche projet
« Restructuration et extension d'un Bar-Restaurant à
La Berthenoux »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de La Berthenoux Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Restructuration et extension d'un Bar-Restaurant
Partenaires	- Etat - Région
Coût prévisionnel	405 574 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : DETR 36 % demandée - Région : CRST 138 300 € accordés
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du commerce Surface aménagée Nombre d'emploi

Fiche projet
« Création d'une Boulangerie à Pouligny Notre Dame »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	3.
Maître d'ouvrage	Commune de Pouligny Notre Dame Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Création d'une Boulangerie
Partenaires	- Etat :
Coût prévisionnel	704 290 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 45% demandée
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du commerce Surface aménagée Nombre d'emploi

Fiche projet
« Aménagement et extension du siège de la CDC à Neuvy »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	CDC du VAL de BOUZANNE Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Aménagement et extension du siège de la CDC situé sur la commune de Neuvy St Sépulchre : <i>Isolation murs extérieurs, plafonds, changement d'hubriserie, restauration des lucarnes</i>
Partenaires	- Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	265 057,50 € HT Montant de l'investissement
Plan de financement	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % + DSIL 7 % Région (CRST subvention à demander)
Calendrier	Démarrage en : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Surface du bâtiment

Fiche projet
« Aménagement Cœur de Bourg à La Motte Feuilly »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Conforter les polarités du territoire et les solidarités
Action n°	2.
Maître d'ouvrage	Commune de La Motte Feuilly Collectivité territoriale
Description de l'action ou du projet	Aménagement Cœur de Bourg Renforcement de la Voirie Communale
Partenaires	- Etat :
Coût prévisionnel	26 820 € HT en investissement
Plan de financement	- Etat : - DETR 30% (A demander)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface aménagée

Annexe 4-2 : Maquette financière

Tableaux de synthèse des Fiches actions

FICHES ACTIONS

Dénombrement	Orientation Stratégique n°	Action n°	CDC	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Partenaires	Coût prévisionnel	Calendrier
1	1	2	LA CHATRE STE SEVERE	MONTGIVRAY	Espace coworking	Etat (obtenu 2021) DSIL 76,29 %	11 666 €	2021-2022
1	1	4	LA CHATRE STE SEVERE	LE MAGNY	Création d'un gîte rural et d'un gîte d'étape – TRANCHE 1	Etat (obtenu 2021) DSIL 8,14 % Département (FAR 16 518€ accordés)	309 732 €	2021-2022
1	1	4	LA CHATRE STE SEVERE	LE MAGNY	Création d'un gîte rural et d'un gîte d'étape – TRANCHE 2	Etat (obtenu 2021) DSIL 9,26 % Département (Fonds patrimoine 40 000€ accordés)	328 103 €	2021-2022
1	2	1	LA CHATRE STE SEVERE	BRIANTES	Rénovation d'un bâtiment en local professionnel et logements	Etat (obtenu 2021) DETR 40 % 163 838,90 € Etat (DSIL 2022 20% 80 575 €), Département (1 cne 1 logement 4% 16 340 € accordés)	402 877 €	2021
1	2	1	LA CHATRE STE SEVERE	SARZAY	Réhabilitation d'un logement locatif (réfection de la toiture, isolation)	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % 21 683,50€ Département (FAR 10 067 € accordés)	42 367 €	2022
1	2	1	LA CHATRE STE SEVERE	SAZERAY	Réhabilitation de la maison de la cure en logement	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % Département (Fonds patrimoine 24 743 € accordés)	271 255 €	2021-2022
1	2	1	LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHARTIER	Création d'un logement locatif (rénovation du bâtiment de l'ancienne poste)	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % sur 74 392€ de travaux Région (30%) Département (15 200 € accordés)	85 000 €	2021-2022
1	2	1	MARCHE BERRICHONNE	LA BUXERETTE	Travaux de rénovation du logement communal du 1 ^{er} étage	Etat (obtenu 2021) DETR 50 %	8 951 €	2021-2022
1	2	1	VAL DE BOUZANNE	BUXIERES D'AILLAC	Rénovation de l'ancien presbytère en 2 logements locatifs	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % (40 000 €) Département (1 cne 1 logement 8 971 € RDC 8 713 € 1er étage accordés)	110 000 €	2021
1	2	1	VAL DE BOUZANNE	MAILLET	Réhabilitation d'un logement communal 3 place de l'église	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % (77 939,53€)	155 879 €	2021
1	2	1	VAL DE BOUZANNE	MALICORNAY	Réhabilitation d'une maison en 2 logements locatifs	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % Département (FAR 6 152 € accordés pour acquisition maison) Département (1 cne 1 logement)	216 655 €	2021-2022
1	2	2	LA CHATRE STE SEVERE	BRIANTES	Installation campanaire et réfection du plancher du clocher de l'église	Etat (obtenu 2021) DSIL 30 %	7 908 €	2021-2022
1	2	2	LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Aménagement et extension de l'école Marie Louise Laguerre	Etat (obtenu 2021) DETR 60 % + DSIL 20 %	162 400 €	2021-2022
1	2	2	LA CHATRE STE SEVERE	MONTGIVRAY	Sécurisation de la voûte de l'église – bas-côté droit	Etat (obtenu 2021) DETR 40 % Département (Fonds patrimoine 17 051€ accordés)	48 718 €	2021-2022
1	2	2	LA CHATRE STE SEVERE	SARZAY	Travaux sur divers bâtiments communaux	Etat (obtenu 2021) DETR 50 %	20 561 €	2021-2022
1	2	2	LA CHATRE STE SEVERE	SAINT AOUT	installation aire de jeux dans le jardin public de la salle des fêtes	Etat (obtenu 2021) DETR 40 %	33 192 €	2021-2022
1	2	2	LA CHATRE STE SEVERE	SAINTE SEVERE SUR INDRE	Rénovation de la toiture de l'école	Etat (obtenu 2021) DETR 60 %	34 722 €	2021-2022
1	2	2	LA CHATRE STE SEVERE	VICQ EXEMPLET	Ravalement des façades de la mairie	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % Département (FAR 12 640€ accordés)	35 382 €	2021-2022

1	2	2	LA CHATRE STE SEVERE	VIJON	Rénovation de la toiture d'un hangar communal	Etat (obtenu 2021) DETR 40 % Département (FAR 6 233€ accordés)	24 930 €	2021-2022
1	2	2	MARCHE BERRICHONNE	CROZON SUR VAUVRE	Travaux sur le pont de La Lande	Etat (obtenu 2021) DSIL 50 % Département (FAR 15 778€ accordés)	69 002 €	2021-2022
1	2	2	MARCHE BERRICHONNE	LOURDOUEIX SAINT MICHEL	Création d'une salle de restauration à côté de la salle des fêtes (aménagement d'une cuisine professionnelle et ravalement de la façade du bâtiment)	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % sur 90 250€ de travaux	115 560 €	2021-2022
1	2	2	MARCHE BERRICHONNE	LOURDOUEIX SAINT MICHEL	Rénovation de la salle des fêtes	Etat (obtenu 2021) DETR 50 %	96 893 €	2021-2023
1	2	2	MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Réfection de ponts	Etat (obtenu 2021) DSIL 70 %	11 233 €	2021-2022
1	2	2	MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	réfection des toilettes publiques	Etat (obtenu 2021) DETR 50 %	38 136 €	2021-2022
1	2	2	MARCHE BERRICHONNE	ST DENIS DE JOUHET	Réaménagement du préau de l'école et réfection des toilettes	Etat (obtenu 2021) DETR 58 % Département (FAR 22 800€ accordés)	98 781 €	2021-2022
1	2	2	MARCHE BERRICHONNE	SAINT PLANTAIRE	Création d'un accès PMR plage de Fougères	Etat (obtenu 2021) DETR 34 %	18 950 €	2021-2022
1	2	2	VAL DE BOUZANNE	BUXIERES D'AILLAC	Transformation ancienne école en salle du conseil et de mariage + rénovation Mairie	Département (FAR 6 947 € accordés)	18 049 €	2021
1	2	2	VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Ravalement d'un bâtiment communal (ancienne gendarmerie)	Etat (obtenu 2021) DETR 30 % Département (FAR 10 623€ accordés)	30 399 €	2021-2022
1	2	2	VAL DE BOUZANNE	GOURNAY	Réhabilitation d'un logement vacant dans le bourg	Département (1 cne / 1 logement 15 200€ accordés)	65 399 €	2021
1	2	2	VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Aménagement des espaces publics (enfouissement des réseaux électrique et télécom dans le bourg)	SDEI (6 600 € accordés)	37 964 €	2022
1	2	3	LA CHATRE STE SEVERE	BRIANTES	Restauration d'un bâtiment en espace intergénérationnel	Etat (DETR 40% obtenue) Région (32 300 € accordés) Département (116 484 €) CARSAT (50 000 €)	555 313 €	2021
1	2	3	LA CHATRE STE SEVERE	CHAMPILLET	Réhabilitation de l'étang communal 2ème Tranche : curage	Etat (obtenu 2021) DSIL 30 %	88 956 €	2021-2022
1	2	3	LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Création d'un cyclo parc dédié à l'apprentissage du vélo pour les enfants (3 à 10 ans) au domaine du Parc (espace vert en centre ville)	Etat (obtenu 2021) DETR 9 % 5 220 € Etat (CRTE 12 200 €) Région (CRST 11 000 €), Département (FAR 9 000 € accordés)	58 000 €	2021
1	2	3	MARCHE BERRICHONNE	AIGURANDE	réhabilitation des anciens vestiaires en salle des associations sportives	Etat (obtenu 2021) FNADT 50 %	63 700 €	2021-2022
1	2	3	MARCHE BERRICHONNE	MONTCHEVRIER	Aménagement d'un espace culturel et associatif	Etat (obtenu 2021) DETR 40 % Département (Fonds socio culturels 25 000€ accordés)	164 100 €	2021-2022
1	2	3	VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Création d'un city park	Etat (obtenu 2021) DETR 30 % Département (FAR 7 050€+ sports 7 050€ accordés)	47 000 €	2021-2022
1	2	3	VAL DE BOUZANNE	LYS SAINT GEORGES	création d'une salle multigénérationnelle et associative	Etat (obtenu 2021) DETR 20 % Département (FAR 7 968€ accordés)	12 680 €	2021-2022
1	3	3	LA CHATRE STE SEVERE	LACS	Création et rénovation de l'éclairage public (rue du prieuré et rue des lilas)	Etat (obtenu 2021) DETR 40 %	24 665 €	2021-2022
1	3	3	LA CHATRE STE SEVERE	MONTGIVRAY	Rénovation énergétique de la salle des fêtes et de l'école (changement des huisseries)	Etat (obtenu 2021) DETR 30 %	14 625 €	2021-2022
1	3	3	LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHARTIER	Remplacement du système de chauffage de l'école (installation d'une pompe à chaleur pour réduire les factures énergétiques)	Etat (obtenu 2021) DETR 60 % 7 055,28€ Département	11 759 €	2021-2022
1	3	3	LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHARTIER	Rénovation de l'éclairage public	Etat (obtenu 2021) DSIL 20 %	62 264 €	2021-2022
1	3	3	LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHRISTOPHE EN BIE	Rénovation énergétique de la salle des fêtes (réaménagement et rénovation thermique)	Etat (obtenu 2021) DETR 30 % + DSIL 49 % sur 204 054€ de travaux	250 000 €	2022
1	3	3	LA CHATRE STE SEVERE	SAINTE SEVERE SUR INDRE	Rénovation de l'éclairage public	Etat (obtenu 2021) DETR 40 % Département (FAR)	178 215 €	2022
1	3	3	LA CHATRE STE SEVERE	VIJON	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes	Etat (obtenu 2021) DETR 40 % Département (FAR 2 971€ accordés)	7 427 €	2021-2022
1	3	3	MARCHE BERRICHONNE	AIGURANDE	Cinéma : accessibilité et rénovation énergétique	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % + DSIL 20 %	629 750 €	2021-2022
1	3	3	MARCHE BERRICHONNE	MONTCHEVRIER	Rénovation énergétique du restaurant de la commune	Etat (obtenu 2021) DSIL 70 % Région (CRST)	40 965 €	2021-2022
1	3	3	MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Rénovation énergétique (isolation façade bâtiment situé 6 rue de la Marche)	Etat, Région Département (1 cne 1 logement 14 876 € accordés)	10 000 €	2022
1	3	3	MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie-bibliothèque-logement-gîte)	Etat (obtenu 2021) DSIL 49 %	113 428 €	2021-2022
1	3	3	VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Installation d'une pompe à chaleur à la mairie	Etat (obtenu 2021) DSIL 50 %	52 492 €	2021-2022
1	3	3	VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Rénovation de l'éclairage public rue du Tivoli	Etat (obtenu 2021) DETR 40% accordée 6 284 €	15 710 €	2021
1	3	3	VAL DE BOUZANNE	TRANZAULT	Construction d'une chaufferie collective biomasse + réseau de chaleur	Etat (obtenu 2021) DETR 15 % + DSIL 20 % ADEME	415 000 €	2021
1	3	3	VAL DE BOUZANNE	TRANZAULT	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Etat (obtenu 2021) DSIL 49 % Département (FAR 9 899€ accordés)	85 076 €	2021-2022
52						TOTAL	5 811 789 €	

Tableaux de synthèse des Fiches projet

FICHES PROJETS

Dénombrement	Orientation Stratégique n°	Action n°	CDC	Maitre d'ouvrage	Intitulé	Partenaires	Coût prévisionnel	Calendrier
1	1	1	MARCHE BERRICHONNE	CDC MARCHE BERRICHONNE	Construction d'un laboratoire héliicole (immobilier d'entreprise)	Etat (demandé 2021) DETR 40 % 184 000 € Région (montant à définir)	460 000 €	2022
1	2	2	LA CHATRE STE SEVERE	LA MOTTE FEUILLY	Renforcement voirie communale (Aménagement coeur de bourg)	Etat (demandé 2021) DETR 30 %	26 820 €	2022
1	2	3	LA CHATRE STE SEVERE	LA BERTHENOUX	restructuration et extension d'un bar-restaurant	Etat (demandé 2021) DETR 36 % Région (CRST 138 300€ accordés)	405 574 €	2021-2022
1	2	3	LA CHATRE STE SEVERE	POULIGNY NOTRE DAME	création d'une boulangerie	Etat (demandé 2021) DETR 45 %	704 290 €	2021-2022
1	2	2	VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Aménagement et extension du siège de la CDC	Etat (obtenu 2021) DETR 50 % + DSIL 7 % Département, Région (CRST)	265 057 €	2021
5						TOTAL	1 861 741 €	

Tableaux de synthèse des projets recensés

Dénombrement	Orientation Stratégique n°	Action n°	CDC	Maître d'ouvrage	Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier
1			LA CHATRE STE SEVERE	CDC LA CHATRE STE SEVERE	Aménagement de la zone artisanale des Murailles (travaux de VRD)	200 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	CDC LA CHATRE STE SEVERE	Requalification d'une friche commerciale (ancien bâtiment Debène de 1 200 m2)	400 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	CDC LA CHATRE STE SEVERE	Acquisition, restructuration et extension d'un bâtiment destiné à l'accueil du service environnement	700 000 €	2022 - 2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	CDC LA CHATRE STE SEVERE	Construction d'un atelier relais de 500 m2 sur la zone des Murailles	600 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	CDC LA CHATRE STE SEVERE	Construction d'un gymnase	3 000 000 €	2023 - 2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	CDC LA CHATRE STE SEVERE	Restructuration et amélioration énergétique de la piscine	500 000 €	2023 - 2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	CDC LA CHATRE STE SEVERE	Acquisition de 3 camions bennes GNV pour collecter les ordures ménagères	750 000 €	2023 - 2025
1			LA CHATRE STE SEVERE	CDC LA CHATRE STE SEVERE	Réaménagement du scénovision et extension de la maison Jour de fête dans l'ancienne maison Penneroux	800 000 €	2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	BRIANTES	Isolation des murs de l'école		2025
1			LA CHATRE STE SEVERE	BRIANTES	Rénovation de la charpente du clocher de l'église		2025
1			LA CHATRE STE SEVERE	BRIANTES	Remplacement de la chaudière fioul pour chauffer les bâtiments communaux par une chaudière bois		2026
1			LA CHATRE STE SEVERE	BRIANTES	Création d'un chemin rural/voie communale reliant la RD 83 et la voie communale 102		2026
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHAMPILLET	Traitement végétal des trottoirs le long de la RD 943 pour les rendre perméables		
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHAMPILLET	Aménagement sécuritaire d'un carrefour dangereux RD 26a / RD 71b / VC 2	10 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHAMPILLET	Aménagement autour de l'étang (mise en valeur du corridor écologique, réalisation d'une scène ouverte...)	180 000 €	2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHAMPILLET	Remplacement de la porte d'entrée de la mairie	4 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHAMPILLET	Rénovation de l'éclairage public (remplacement des têtes de lampadaires et mises aux normes)	70 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHAMPILLET	Remplacement du portail du cimetière	8 500 €	2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHASSIGNOLLES	Construction d'un réseau d'assainissement dans le bourg	725 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHASSIGNOLLES	Construction d'une réserve pour la collection de la maison des Traditions	180 000 €	2021-2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHASSIGNOLLES	Réhabilitation de la maison des Traditions par le réaménagement du parcours permanent à travers la refonte de la scénographie (écriture du projet scientifique et culturel en 2022)	300 000 €	2022 - 2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHASSIGNOLLES	Rénovation énergétique des bâtiments publics (école, mairie, logements)		2022 - 2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	CHASSIGNOLLES	Restauration de l'église St Etienne (intérieure et extérieure)	200 000 €	
1			LA CHATRE STE SEVERE	FEUSINES	Acquisition de matériels de désherbage (désherbeuse mécanique, désherbeur mono-brosse)	6 987 €	2022

1			LA CHATRE STE SEVERE	LA BERTHENOUX	Rénovation de l'éclairage public (en cours de chiffrage)		2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA BERTHENOUX	Création d'une aire de covoiturage et aire de camping-car avec borne électrique		2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA BERTHENOUX	Rénovation du logement de fonction du dernier commerce (isolation, menuiseries, chauffage pompe à chaleur...)		2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Réalisation d'un schéma cyclable (30 000 €), suivi de la création des pistes cyclables (à chiffrer)		2022 - 2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Installation d'un dispositif de géothermie dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase	300 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Rénovation d'un bâtiment patrimonial (maison rouge) : clos et couvert	300 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Réalisation d'un diagnostic thermique des habitations en vue de promouvoir les travaux d'isolation	30 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Rénovation du bâtiment (Hôtel du Chevalier d'Ars) : isolation et mise en accessibilité	1 300 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Rénovation du centre de formation FOREPABE	1 000 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Réalisation d'une aire de covoiturage à l'îlot du Lion d'Argent	340 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Aménagement des bords de l'Indre (sentier de promenade et parcours de santé)		2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Redynamisation commerciale du centre ville		2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Création d'une maison des associations sur le site de l'ancienne gendarmerie	570 000 €	2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Programme de rénovation de l'habitat ancien suite à la réalisation en 2022 d'une OPAH Rénovation Urbaine		2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Rénovation de la place du marché	1 150 000 €	2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Rénovation des espaces publics (axe est/ouest et place du champ de foire)	1 630 000 €	2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Rénovation de la salle des fêtes	1 300 000 €	2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Création d'un nouveau musée	2 300 000 €	2025
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	Création de 2 habitats inclusifs en centre ville pour l'accueil de personnes âgées	300 000 €	2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA CHATRE	rénovation du gymnase Edouard Garnier Tranche 1	365 199 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	LA MOTTE FEUILLY	Construction de 2 tiny house (petites maisons en bois écologique, mobile et autonome)		
1			LA CHATRE STE SEVERE	LACS	Aménagement sécuritaire de l'entrée du centre-bourg	130 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	LACS	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	27 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	LE MAGNY	Rénovation énergétique de la mairie (projet en cours de réflexion)		2023 - 2026
1			LA CHATRE STE SEVERE	LE MAGNY	Rénovation du prieuré bénédiction : travaux conservatoires (projet en cours de réflexion)		2023 - 2026

1			LA CHATRE STE SEVERE	LE MAGNY	Réfection d'un espace public (place du 19 mars : plantations, local poubelle salle ECLAM, aire de jeux dose pour enfants)	18 400 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	LIGNEROLLES	Création d'une maison d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées		
1			LA CHATRE STE SEVERE	LOUROUER SAINT LAURENT	Entretien des espaces verts respectueux de l'environnement (acquisition d'un tracteur et broyeur plus performant)	50 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	LOUROUER SAINT LAURENT	Rénovation énergétique de la salle des fêtes (changement menuiseries et du système de chauffage)		2025
1			LA CHATRE STE SEVERE	MONTGIVRAY	Aménagement d'un bâtiment en tiers lieu	330 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	MONTGIVRAY	Aménagement d'un espace public pour la pratique sportive sur les bords de l'Indre	25 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	MONTGIVRAY	Acquisition d'une roulotte pour diversifier l'offre d'hébergement du camping municipal	29 850 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	MONTGIVRAY	Installation d'une borne électrique pour recharger des véhicules	10 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	MONTLEVICQ	Installation d'une pompe à chaleur dans un logement communal	11 000 €	2022 - 2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	MONTLEVICQ	Remplacement du pont de Priches	150 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	NERET	Création d'une maison d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées légers	850 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	NOHANT VIC	Aménagement en centre-bourg d'un parking de co-voiturage (bornes de recharge, toilettes publiques écologiques, accueil vélo, éclairage public LED, végétalisation)		2022 - 2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	NOHANT VIC	Rénovation de l'éclairage public (éclairage écologique plus économe en énergie)		2023 - 2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	NOHANT VIC	Rénovation énergétique des bâtiments pcommunaux (remplacement fenêtres et portes, isolation des murs, révision des modes de chauffage)		2022 - 2026
1			LA CHATRE STE SEVERE	PERASSAY	Rénovation de la salle des fêtes (aménagement et équipements : nouvelle chambre froide, installation de stores occultants)	5 000 €	2022 - 2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	PERASSAY	Entretien des espaces verts (acquisition d'un tracteur et broyeur)	110 000 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	POULIGNY NOTRE DAME	Achat d'une rotobroyeuse	12 782 €	2021-2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	POULIGNY NOTRE DAME	Agrandissement intérieur de l'épicerie	13 770 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	POULIGNY NOTRE DAME	Rénovation de l'éclairage public le long de la RD 940		2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	POULIGNY SAINT MARTIN	Rénovation de l'éclairage public		2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	POULIGNY SAINT MARTIN	Acquisition d'un broyeur d'accotement	10 500 €	
1			LA CHATRE STE SEVERE	SARZAY	Création d'une aire de camping-car (parking NON CHIFFRE, borne de recharge électrique 12 000 €)		2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	SARZAY	Réaménagement du bourg		2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	SARZAY	Construction d'un columbarium	3 400 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	SARZAY	Réfection du clocher de l'église (remplacement du moteur de volée de la cloche, réfection du plancher du docher)	3 200 €	2022

1			LA CHATRE STE SEVERE	SAZERAY	Réfection de la mairie et d'un logement (réaménagement et isolation du logement, mise aux normes et isolation d'une pièce de la mairie)	100 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAZERAY	Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école (projet en cours de réflexion : changement de destination du bâtiment)	100 000 €	2025
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINT AOUT	Aménagement de la traversée du bourg (enfouissement des réseaux eau potable, assainissement, électrique et fibre internet)		2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINT AOUT	vidéoprotection	34 726 €	2021
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHARTIER	Aménagement d'une aire de jeux près de l'école	25 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHARTIER	Aménagement de l'entrée du bourg Nord RD 918 (sécurisation des piétons et accessibilité des personnes à mobilité réduite, embellissement paysager)	300 000 €	2022 - 2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHARTIER	Aménagement de l'entrée du bourg Sud RD 918 (sécurisation des piétons et accessibilité des personnes à mobilité réduite, embellissement paysager)	250 000 €	2023 - 2025
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHARTIER	Assainissement du logement de l'ancienne gendarmerie (installation d'une micro station pour supprimer les rejets d'eaux usées à la rivière)	35 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHARTIER	Viabilisation d'un terrain communal pour construire un lotissement social	150 000 €	2025 - 2026
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHARTIER	Rénovation énergétique du presbytère (isolation de la toiture)	75 000 €	2022 - 2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINT CHRISTOPHE EN BIE	Création d'une halle de marché alimentaire en complément de la salle des fêtes	150 000 €	2024
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINTE SEVERE SUR INDRE	Rénovation énergétique de la mairie et réhabilitation du local d'archivage	345 700 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	SAINTE SEVERE SUR INDRE	Réhabilitation de la place du marché (en cours de chiffrage)		2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	THEVET SAINT JULIEN	Aménagement d'une aire de loisirs et des espaces touristiques		2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	THEVET SAINT JULIEN	Amélioration des modes de chauffage des bâtiments communaux (développement des énergies renouvelables)		2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	THEVET SAINT JULIEN	Mise en sécurité de la route de Verneuil	109 650 €	2021
1			LA CHATRE STE SEVERE	URCIERS	Rénovation de l'éclairage public (dissimulation du réseau dans une partie du bourg, pose de nouveaux lampadaires avec ampoules LED)	12 459 €	2022
1			LA CHATRE STE SEVERE	VERNEUIL SUR IGNERAIE	Réhabilitation de la salle polyvalente (extension, isolation et remplacement du chauffage)	180 000 €	2023 - 2025
1			LA CHATRE STE SEVERE	VICQ EXEMPLET	Création d'un éco-lotissement autour de la chaufferie bois existante	140 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	VICQ EXEMPLET	Réaménagement des espaces publics et des trottoirs du bourg pour une gestion durable	100 000 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	VIGOULANT	Rénovation de l'éclairage public	8 140 €	2023
1			LA CHATRE STE SEVERE	VIGOULANT	Achat de matériel de voirie	42 700 €	2021
1			LA CHATRE STE SEVERE	VIJON	Construction d'une chaufferie bois (projet en cours de réflexion : acquisition d'un bâtiment pour déconstruction en vue de construire le bâtiment qui abritera la future chaufferie)		
1			MARCHE BERRICHONNE	CDC MARCHE BERRICHONNE	Construction d'un bâtiment pour l'entreprise Berry concept (immobilier d'entreprise : RECONVERSION DE FRICHE)	712 000 €	2022
1			MARCHE BERRICHONNE	CDC MARCHE BERRICHONNE	Construction d'un atelier pour une entreprise de couverture sur la zone artisanale de Crevant (immobilier d'entreprise)	300 000 €	2023

1			MARCHE BERRICHONNE	CDC MARCHE BERRICHONNE	Restructuration et mise en sécurité de la déchetterie d'Aigurande	528 000 €	2023
1			MARCHE BERRICHONNE	CDC MARCHE BERRICHONNE	Aménagement d'une voie verte	120 000 €	2024
1			MARCHE BERRICHONNE	CDC MARCHE BERRICHONNE	Création d'un espace sportif dédié à l'escalade	250 000 €	2024
1			MARCHE BERRICHONNE	CDC MARCHE BERRICHONNE	Mise en place d'une MICRO-FOLIE	37 500 €	2023
1			MARCHE BERRICHONNE	CDC MARCHE BERRICHONNE	Rénovation énergétique de la cuisine centrale de Saint Plantaire (raccordement au réseau de chaleur bois) ESTIMATION EN COURS		2023
1			MARCHE BERRICHONNE	AIGURANDE	Création de logements pour stagiaires/apprentis (réhabilitation d'une maison)	350 000 €	2023
1			MARCHE BERRICHONNE	AIGURANDE	Aménagement des abords de l'étang	100 000 €	2023
1			MARCHE BERRICHONNE	AIGURANDE	Rénovation de la maison Expression et des Loisirs (MEL)	400 000 €	2023
1			MARCHE BERRICHONNE	CREVANT	Création d'une aire de camping-car	60 000 €	2023
1			MARCHE BERRICHONNE	CREVANT	Création d'un terrain multisports (city park ou skatepark)	60 000 €	2022
1			MARCHE BERRICHONNE	CREVANT	Rénovation énergétique de l'école (menuiseries)	30 000 €	2022
1			MARCHE BERRICHONNE	CREVANT	Rénovation énergétique de la mairie et mise aux normes d'accessibilité	80 000 €	2023
1			MARCHE BERRICHONNE	CROZON SUR VAUVRE	Réhabilitation d'un ancien café restaurant en café multi-activités associatif (circuits courts, internet, ludothèque, carte de pêche, relais colis, location vélos électriques...)	376 800 €	2022
1			MARCHE BERRICHONNE	LA BUXERETTE	Rénovation du restaurant communal	250 000 €	2022
1			MARCHE BERRICHONNE	MONTCHEVRIER	Réfection du clocher de l'église (travaux de consolidation de la charpente du clocher gravement endommagée) EXPERTISE EN COURS DE L'ARCHITECTE DU PATRIMOINE		2022 - 2023
1			MARCHE BERRICHONNE	MONTCHEVRIER	Installation d'une chaudière biomasse pour chauffer les bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, espace culturel et associatif)	120 000 €	2022
1			MARCHE BERRICHONNE	MONTCHEVRIER	Rénovation de l'éclairage public	152 000 €	2023 - 2026
1			MARCHE BERRICHONNE	MONTCHEVRIER	Aménagement des espaces publics (rénovation du parking de la salle des fêtes et des abords de la mairie)		2023 - 2024
1			MARCHE BERRICHONNE	MONTCHEVRIER	Remplacement de la chaudière du restaurant		2024
1			MARCHE BERRICHONNE	MONTCHEVRIER	Rénovation intérieure de la salle des fêtes (peintures, sanitaires...)		2025
1			MARCHE BERRICHONNE	MONTCHEVRIER	Rénovation des toilettes publiques avec une accessibilité aux personnes à mobilité réduite	40 000 €	2024
1			MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Création d'une aire de camping-car	20 000 €	2023
1			MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Création d'une aire de jeux	40 000 €	2022
1			MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Rénovation énergétique (isolation de la mairie)	33 000 €	2024
1			MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Rénovation énergétique (isolation studio foyer rural situé 27 rue de la Poste)	40 000 €	2023

1			MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie	8 000 €	2024
1			MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Aménagement de l'espace public (réfection de la place)	310 000 €	2024
1			MARCHE BERRICHONNE	ORSENNES	Réhabilitation d'un logement situé au 6 rue du Breuil Yvain	100 000 €	2022
1			MARCHE BERRICHONNE	ST DENIS DE JOUHET	Achat d'un tracteur et d'un broyeur	89 500 €	2021-2022
1			MARCHE BERRICHONNE	SAINT PLANTAIRE	Création d'un logement social (acquisition de 2 immeubles et travaux de rénovation)	115 250 €	2021-2022
1			MARCHE BERRICHONNE	SAINT PLANTAIRE	Réhabilitation d'un bâtiment en maison d'accueil pour personnes âgées dans le centre bourg (acquisition de l'immeuble 75 000 €, travaux de rénovation NON CHIFFRE)		2021 - 2023
1			MARCHE BERRICHONNE	SAINT PLANTAIRE	Extension du réseau de chaleur biomasse dans le centre-bourg	143 834 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Construction d'un atelier relais	1 000 000 €	2024
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Aménagement en voie cyclable de l'ancienne voie ferrée Malicornay - Cluis		2025 - 2026
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Création de boucles à vélos	35 000 €	2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Aménagement en voie cyclable de l'ancienne voie ferrée Chateauroux - La Châtre	650 000 €	2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Etude pour la labellisation en GR du tour du Val de Bouzanne	10 000 €	2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Balises circuit du tour du Val de Bouzanne	25 000 €	2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Aménagement de gîtes d'étape		2023 - 2024
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Aménagement point d'information touristique	100 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Création d'un Relais d'Assistants Maternelle itinérant	150 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Extension de récrébébé	200 000 €	2023 - 2024
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Extension et réaménagement de la déchetterie	600 000 €	2022 - 2024
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Extension des consignes de tri à tous les emballages, collecte séparée des biodéchets, redevance incitative		2022
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Participation à la construction d'une unité départementale de traitement des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets		2023 - 2025
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Achat de vélos électriques	15 000 €	2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	CDC VAL DE BOUZANNE	Achat d'un camion benne bi-compartmentée à hydrogène ou autre énergie propre		2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	BUXIERES D'AILLAC	Remplacement chaudière fuel par des pompes à chaleur	50 000 €	2023 - 2024
1			VAL DE BOUZANNE	BUXIERES D'AILLAC	Aménagement d'une aire de covoiturage	20 000 €	2023 - 2024
1			VAL DE BOUZANNE	BUXIERES D'AILLAC	Installation de 2 bornes de recharges électriques sur l'aire de covoiturage	30 000 €	2023 - 2024

1			VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Réfection de la toiture de l'église	300 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Rénovation du château manoir (mairie) études en 2022 (thermique 12 000 € et préétude architecte patrimoine 20 000 €)	1 000 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Sécurisation des routes et de la traversée du bourg	250 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Mise aux normes du réseau assainissement	150 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Création d'un lieu de recyclage (ressourcerie, lieu d'échange, conseil et formations)	500 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Mise en valeur de l'école (végétalisation, biodiversité, espace expression culturelle, cours OASIS)	5 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Résorption des logements vacants (diversifier offre de logements : logements partagés, accueil collaboratif, accueil intergénérationnel, ...)	1 000 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Création d'un lotissement	350 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	CLUIS	Mise en valeur des espaces publics (végétalisation, eaux pluviales, ...)	400 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	FOUGEROLLES	Aménagement d'espaces de jeux dans le bourg et les hameaux	50 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	FOUGEROLLES	Aménagement de la traversée de Montabin et enfouissement des réseaux	250 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	FOUGEROLLES	Aménagement de lotissement dans le bourg (viabilisation des dents creuses)		2023
1			VAL DE BOUZANNE	FOUGEROLLES	Réhabilitation de maison dans le bourg	600 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	FOUGEROLLES	Salle des fêtes	500 000 €	2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	GOURNAY	Installation d'un chauffage collectif bois pour le centre bourg	600 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	GOURNAY	Réhabilitation de logements vacants dans le bourg acquis par la commune		2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	GOURNAY	Création de logements pour les personnes âgées		2024
1			VAL DE BOUZANNE	GOURNAY	Aménagement paysager et environnemental d'un espace public dans le bourg (jardins partagés, verger conservatoire)		2023
1			VAL DE BOUZANNE	GOURNAY	Installation d'un éclairage public économe en énergie		2024
1			VAL DE BOUZANNE	GOURNAY	Acquisition d'une tondeuse débroussaileuse autoportée	11 306 €	2021
1			VAL DE BOUZANNE	GOURNAY	Installation d'une vidéo protection dans le bourg	6 000 €	2021
1			VAL DE BOUZANNE	LYS SAINT GEORGES	Aménagement de la place de l'église, de ses abords et du jardin public	300 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	LYS SAINT GEORGES	Aménagement des abords de la mairie		2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	LYS SAINT GEORGES	Création d'un préau et d'une terrasse dans le jardin de la salle des fêtes		2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	LYS SAINT GEORGES	Acquisition d'une maison dans le bourg en vue de créer un logement locatif ou un gîte de tourisme classé		2022 - 2025

1			VAL DE BOUZANNE		Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier communal		2022 - 2025
1			VAL DE BOUZANNE	LYS SAINT GEORGES	Installation d'une cuve enterrée pour récupérer les eaux de pluie	2 000 €	2022 - 2025
1			VAL DE BOUZANNE	LYS SAINT GEORGES	Installation de mâts solaires pour sécuriser les abords des abris bus		2022 - 2025
1			VAL DE BOUZANNE	MAILLET	Installation d'une chaudière biomasse pour chauffer mairie, salle des fêtes, syndicat des eaux et logements communaux	125 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	MAILLET	Aménagement d'une aire de services pour camping-car (pique-nique, vidange, borne électrique)	50 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	MAILLET	Extension et isolation de la mairie	100 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	MAILLET	Création d'un city park	30 000 €	2024
1			VAL DE BOUZANNE	MAILLET	Création de toilettes publiques accessibles aux PMR	10 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	MAILLET	Réhabilitation de l'église	300 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	MALICORNAY	Création d'un lotissement de 4 lots en sortie de bourg (en réflexion : écoquartier avec aménagement paysager)		2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	MALICORNAY	Création de logements insolites « cabanes du pêcheur » avec un raccordement eau et électricité	22 527 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Aménagement de centre bourg (aménagement d'un cheminement pour accéder aux WC publics, aire de jeux et aire de camping-car)	9 116 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Aménagement de circuits de découverte nature (panneaux, table d'orientation, aménagement bord de la Vauvre, barrières)	50 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Agrandissement du magasin d'alimentation	100 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Revitalisation du centre-bourg (achat et réhabilitation d'un ancien commerce)	290 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Travaux de mise aux normes de l'assainissement	500 000 €	2023 - 2024
1			VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Création de maisons pour les séniors (8 logements)	916 667 €	2024
1			VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Aménagement de centre bourg (rénovation de la cour de la salle des fêtes)	35 000 €	2025
1			VAL DE BOUZANNE	MERS SUR INDRE	Rénovation des trottoirs du bourg	150 000 €	2026
1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Réaménagement du moulin d'Angibault (restauration chapiteau, mise aux normes de l'assainissement développement de la biodiversité dans l'Espace Naturel Sensible)	200 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Création d'un commerce multiactivités et d'un logement (réhabilitation d'une ancienne menuiserie)	170 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Rénovation du réseau d'assainissement (mise en place des préconisations émises dans le diagnostic)	150 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Création d'une aire de jeux et d'espaces sportifs	55 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Aménagement d'un local pour les associations (extension du hangar des services techniques)	100 000 €	2024
1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Acquisition de matériels pour une gestion durable des espaces publics	20 000 €	2024

1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Création de 4 logements sociaux (réhabilitation d'une grange à porteau au Chuillet : aménagement et isolation)	400 000 €	2025
1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Sécurisation et mise aux normes de l'éclairage public	100 000 €	2025
1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Remplacement chaudière fioul par une chaudière bois à granulés (chauffage mairie, cantine, salle des fêtes)	200 000 €	2025
1			VAL DE BOUZANNE	MONTIPOURET	Restauration de l'église St Martin classée MH (restauration porte classée peintures intérieures et vitraux, réfection du mécanisme du clocher et du solin, mise aux normes électriques)	140 000 €	2026
1			VAL DE BOUZANNE	MOUHERS	Réfection du pont de Vineuil dans le cadre du programme du CEREMA	250 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	MOUHERS	Sécurisation du centre bourg	200 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	MOUHERS	Aménagement d'un lotissement (installation des réseaux et voirie)		2023
1			VAL DE BOUZANNE	MOUHERS	Réflexion sur le devenir du bâtiment de l'école et des bâtiments communaux		2024 - 2025
1			VAL DE BOUZANNE	MOUHERS	Installation d'une chaudière à bois déchiqueté		2024 - 2025
1			VAL DE BOUZANNE	MOUHERS	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (école, ateliers)		2025 - 2026
1			VAL DE BOUZANNE	MOUHERS	Acquisition immobilière en vue de créer des ateliers municipaux	200 000 €	
1			VAL DE BOUZANNE	MOUHERS	Réfection du pont de Limanges dans le cadre du programme du CEREMA	100 000 €	2024
1			VAL DE BOUZANNE	MOUHERS	Installation d'un campanaire (tranche 2 : 80% de subventions accordées)	24 645 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	NEUVY SAINT SEPULCHRE	Installation d'une nouvelle chaudière bois (augmentation de la puissance) à raccorder au réseau de chaleur	500 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	NEUVY SAINT SEPULCHRE	Création d'un cabinet dentaire dans l'ancien cabinet médical et investissement en matériel	200 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	NEUVY SAINT SEPULCHRE	Aménagement du bourg (poursuite des opérations inscrites au contrat de ruralité : 4 tranches)	1 500 000 €	2023 - 2026
1			VAL DE BOUZANNE	NEUVY SAINT SEPULCHRE	Réhabilitation de la basilique (travaux de sécurisation intérieure, chauffage et mise aux normes électriques)	300 000 €	2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	NEUVY SAINT SEPULCHRE	Rénovation de la mairie (aménagement intérieur et isolation)	500 000 €	2024
1			VAL DE BOUZANNE	NEUVY SAINT SEPULCHRE	Aménagement touristique d'une zone de camping (aire de camping, jeux...)	80 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	NEUVY SAINT SEPULCHRE	Réhabilitation d'une friche industrielle (ancienne chemiserie) pour insaller les services techniques de 10 communes	300 000 €	2022 - 2023
1			VAL DE BOUZANNE	NEUVY SAINT SEPULCHRE	Achat de matériels pour chemins	66 400 €	2021-2022
1			VAL DE BOUZANNE	TRANZAULT	Réhabilitation des toitures des bâtiments scolaires (école-cantine)	60 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	TRANZAULT	Réalisation d'un inventaire de biodiversité communale	25 000 €	2022
1			VAL DE BOUZANNE	TRANZAULT	Aménagement d'un bâtiment multifonctionnels : mairie, tiers lieux multiservices, logement d'accueil	350 000 €	2023
1			VAL DE BOUZANNE	TRANZAULT	Aménagement de la salle des fêtes (réhabilitation intérieure, création d'une cuisine et sanitaire)	100 000 €	2024
1			VAL DE BOUZANNE	TRANZAULT	Aménagement des espaces publics du centre bourg desservant la mairie, les locaux associatifs, les logements communaux et la salle des fêtes	100 000 €	2025
225					TOTAL	46 572 507 €	

Annexe 5 : La relance chez moi

LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

CRTE DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE du Pays de La Châtre en Berry	289	4 621 839 €	2 990 859 €	549 188 €	1 081 792 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
41	2 149 082 €	41	1 573 592 €	3	140 381 €	6	232 899 €	153	525 905 €



Enfin quelques mesures emblématiques¹ du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov'	525 905 €	Investissement industriel dans les territoires	400 000 €	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	€	Chèque FranceNum	2 500 €	DSIL relance	1 193 240 €
Rénovation des bâtiments publics	639 001 €	Guichet industrie du futur	97 945 €		
Décarbonation	€				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :

LA CARTE DES LAURÉATS

LE TABLEAU DES LAURÉATS



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : bit.ly/inscriptionlettrefrancerelevancev/. Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : bit.ly/lettrefrancerelevancev/

¹ Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.